

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXXVI

LEVIS — JUIN 1930

No 6

---

---

### LE CAS DE ROBERT HACHE

---

Les Français devaient user de beaucoup de ménagements pour garder l'amitié des Sauvages. Ceux-ci ne comprenaient pas la justice à notre manière et avaient, évidemment, beaucoup d'objections à se soumettre aux lois criminelles françaises.

En 1664, un Sauvage du nom de Robert Hache ayant commis un attentat criminel sur la personne de Marthe Hubert, femme du nommé Lafontaine, habitant de l'île d'Orléans, fut constitué prisonnier. Il réussit à s'évader de la prison de Québec après quelques jours de captivité.

Il s'agissait de faire comprendre aux Sauvages qu'ils étaient passibles des mêmes peines que les Français pour les offenses criminelles.

Le Conseil Souverain décida de convoquer devant lui les différents chefs sauvages qui se trouvaient à Québec. Le 21 avril 1664, Noël Tek8erimat, chef des Algonquins de Québec, Kaetmagnechis, chef des Sauvages de Tadoussac, Mangouche, chef des Sauvages Nepissiriniens, Gahyk8au, chef des Sauvages Iroquets, Nauch8ape8ith, chef des....., et Jean-Baptiste Pipouikih, capitaine Abnaquois, se rendirent au château Saint-Louis, où siégeait le Conseil Souverain.

Le gouverneur de Mézy, Mgr de Laval et MM. de Villeray, Damours, Juchereau de la Ferté et Le Gardeur de

Tilly étaient présents. Le Père Druillettes et Nicolas Marsollet servirent d'interprètes.

Marsollet exposa aux chefs sauvages que Robert Hache, pour le crime dont il s'était rendu coupable, avait mérité d'être pendu et étranglé.

Alors Noël Tek8erimat, chef des Algonquins de Québec, parlant au nom des autres chefs, répondit que les différentes nations sauvages s'étaient toujours maintenues dans l'amitié des Français, qu'il était vrai que leurs jeunes gens ne s'étaient pas toujours bien comportés mais que la jeunesse française leur avait, dans bien des rencontres, donné le mauvais exemple. Il ajouta qu'on leur avait toujours donné à entendre que le meurtre devait être puni de mort, mais qu'on ne leur avait pas expliqué que le viol entraînait la même punition. D'après lui et ses amis, pour cette raison, on ne devait pas être trop sévère pour Robert Hache, qui prétendait même être innocent du crime dont on l'accusait.

Après une longue discussion, il fut décidé que pour cette fois le Conseil Souverain pardonnerait à Robert Hache. Seulement on réservait à la femme Lafontaine les intérêts civils qu'elle pourrait réclamer du dit Sauvage.

Et pour empêcher à l'avenir de tels désordres, le Conseil Souverain, du consentement unanime de tous les chefs sauvages présents, ordonna que les Sauvages subiraient les peines portées par les lois et ordonnances de France pour les crimes de meurtre et de rapt.

Les chefs sauvages demandèrent que la décision que venait de prendre le Conseil Souverain fut rédigé par écrit " afin qu'elle demeurât à leur postérité. "

Le *Journal des Jésuites*, à la date du 1er février 1664, parle du crime commis par le sauvage Hache et insinue que les Français en étaient responsables jusqu'à un certain point puisqu'ils fournissaient de la boisson aux Sauvages malgré les strictes défenses qui leur en avaient été faites.

Il ne faut pas confondre le sauvage Robert Hache avec le donné Robert Hache, à l'emploi des Jésuites, qui était un excellent sujet.

## LE BEAVER CLUB

Le Canada faisait partie de l'empire britannique depuis ving-cinq ans et l'on n'y trouvait pas encore de ces clubs qui florissaient en Angleterre. Est-ce que les *mess* des troupes en garnison ou que les loges des sociétés secrètes suffisaient pour lors? Manquait-il dans nos villes des gens d'affaires qui eussent aimé se rencontrer et se distraire ailleurs que chez les militaires ou les maçons?

Les *Britishers* sont trop traditionalistes pour ne pas implanter partout où ils sont et aussitôt que faire se peut les institutions de leur mère patrie. Aussi allons-nous voir naître à Montréal le premier club fondé en Amérique, s'il est vrai qu'aux Etats-Unis, les clubs ne remontent pas plus loin que 1797 et surtout, si l'on ne peut ranger parmi les clubs, l'Ordre du Bon-Temps institué à Port-Royal en 1606-07 par Champlain et ses collègues.

\* \* \*

Sous le régime français, les coureurs de bois et les voyageurs des pays d'en haut, plus ou moins explorateurs, chasseurs et traiteurs, avec ou sans permis, avaient pénétré dans tous les coins du continent.

Tribus barbares, bêtes sauvages, intempéries, misère noire, dangers constants et déboires fréquents, rien n'empêcha ces audacieux de s'éloigner de la civilisation, même de quitter leur famille, pour se plonger dans l'inconnu, à la recherche des aventures, autant qu'à la poursuite problématique de la fortune ou de la simple aisance.

Mais le changement de régime, en abolissant le monopole du trafic des pelleteries et en nous amenant de nouvelles races augmenta l'effectif des traiteurs et procura à l'industrie de la fourrure un essor prodigieux. Bientôt les plus heureux ainsi que les plus habiles acquirent ce qu'ils cherchaient: des capitaux. Capables alors de se retirer de la vie active et de jouir de leurs revenus à Montréal, principal siège de leur négoce, ils purent enrôler des jeunes employés à qui ils confièrent l'administration de leurs comptoirs disséminés dans les régions incultes du continent.

Ces favorisés, que les périls avaient épargnés, s'appelèrent les Barons de la fourrure ou plus ordinairement les Bourgeois du Nord-Ouest. Et ce sont eux, qui, en 1785, résolurent de former un club auquel ils donnèrent le nom de Beaver à cause de l'industrie qu'ils exerçaient.

"Corporation exclusive", cercle fermé autrement dit, on n'y pouvait pénétrer que si l'on avait hiverné au moins une fois dans l'Ouest du continent. De plus, il avait fallu à chaque membre obtenir l'unanimité des suffrages de leurs collègues pour être agréé.

Dans ce club bilingue, se voyaient des négociants de langue française, entre autres: Chaboillez, Cotté, Blondeau, Rastel de Rocheblave, Des Rivières, La Rocque, La Mothe, Quesnel, Porlier et parmi ceux de langue anglaise on citait: McKenzie, Fraser, McGill, McGillivray, Frobisher, Finlay, Gregory et Grant qui sont les plus connus.

Du premier mercredi de décembre à la mi-avril, ce club tenait des réunions toutes les quinzaines. Dès sa fondation le Beaver Club acquit un prestige qui l'accompagna durant ses quarante-deux années d'existence.

De même que dans l'Ordre de Bon-Temps, le Beaver club observait un cérémonial dans ses réunions qui commençaient par un banquet.

Tout d'abord, les membres attachaient à leur poitrine la belle médaille d'or du club, sur laquelle était gravée le nom du porteur, la devise *Fortitude in distress* ou "Courage dans le danger" et un canot monté de quatre voyageurs descendant un rapide.

Un auteur, le docteur Brice, cité par M. Burpee, raconte que pour ces diners la table était mise avec grande recherche. Vaisselle de porcelaine, vaisselle d'argent, flacons, verres et carafes, instruments tranchants, tout était de choix et de prix.

Il était de rigueur d'inclure dans la composition du menu, un plat d'ours ou de castor, de pemmican ou de venaison préparé à la mode des pays d'en haut, en souvenir d'autrefois.

Ensuite, nous informe McLennan, dès que la nappe était enlevée, un domestique entraît, porteur d'un gros calumet, sculpté et décoré de rassades et de plumes. Il le présentait avec grande déférence au président qui en tirait les trois

bouffées traditionnelles, puis le passait à son voisin de droite. Quand le calumet avait fait le tour des assistants, on le plaçait en évidence au centre de la table et l'on précédait à la série des toasts, toujours la même: 1o A la Mère de tous les Saints; 2o Au Roi; 3o Au négoce de la fourrure; 4o Aux femmes et aux enfants des voyageurs; 5o Aux membres absents.

Si le lecteur s'arrête à la nomenclature de ces "santés", il se fera une idée de l'état d'esprit des assistants, car chacun d'eux avait laissé là-bas, des souvenirs d'ordre assez divers et sur lesquels on ne peut guère insister.

Lorsque l'effervescence, grâce aux vins généreux, avait gagné les convives, on répétait la scène du Grand Voyage. Tous s'étant munis d'une épée, d'une canne, d'une pince à feu, d'un tisonnier en guise d'aviron, s'asseyaient sur le tapis de la salle, ainsi qu'on se place dans un canot. Et alors, en imitant la manoeuvre des nautonniers, on chantait à l'unisson, quelques-unes des populaires chansons des voyageurs.

Voilà comment ces négociants retors, la plupart âgés, chassaient le souci des affaires pour se remémorer les souffrances et les satisfactions de leur existence.

Pastichant un mot connu, nous pourrions ajouter que ces parvenus avaient le regret de leurs aventures passées et l'ennui de leur tranquillité présente.

\* \* \*

Un historien a prétendu que c'est en 1817, que le Beaver Club rendit l'âme (*gave up the ghost*) mais nous croyons qu'il y a erreur de date.

Il semble bien que le club était en plein épanouissement de 1785 à 1796, alors qu'il fut hébergé rue Capitale, au café du sieur Sullivan, à qui le sieur Teasdale succéda. C'est là également que les clubs des "Batchelors" et des "Frères du Canada" tenaient leurs assises.

On peut admettre aussi que le Beaver ne fit que vivoter, de 1804 à 1807, cependant il eut des réunions chez Wm Hamilton, patron de la City Tavern.

Entre 1807 et 1815, le Beaver est au Montreal Hotel, plus connu sous le nom de Dillon's coffee House, angle sud-ouest de la place d'Armes et de la rue Saint-Jacques. Avec

l'année 1815, on le trouve à la taverne Palmer, puis en 1816 chez Tesseyman.

Mais c'est à la Mansion house, à partir de 1817, qu'il eût la plus luxueuse installation de sa carrière.

De 1807 à 1816, le Beaver Club s'adjoignit 36 nouveaux membres; en 1817 et 1818, il en admit encore 14 et son effectif dut se maintenir puisqu'il conserva son mobilier et conséquemment son appartement dans la meilleure hôtellerie de l'époque jusqu'en 1821, date de l'incendie de la première Mansion.

Que le Beaver Club y ait tenu ses réunions régulières, après 1818, nous en voyons la preuve dans un entrefilet de la *Gazette* de Québec en date du 17 avril 1820. On nous informe alors "qu'au diner donné le mardi précédent par le Beaver Club, à la Mansion House, on servit un concombre, cueilli le jour même, et qui mesurait  $6\frac{1}{4} \times 3\frac{1}{4}$  pouces. Il provenait du jardin de John Marther, fermier de la terre possédée par W. Hollowell dans cette partie de Montréal, qui est aujourd'hui le quartier Saint-Henri.

L'extraordinaire dans ce fait divers, c'est le gros légume. On en peut donc conclure que les "diners" du club se donnaient si ordinairement qu'on ne les mentionnait plus.

La destruction de la première Mansion House, et la fusion de la Compagnie du Nord-Ouest avec la Compagnie de la Baie d'Hudson ne semblent pas avoir mis fin aux réunions de ce groupe fameux puisque dans *The Canadian Magazine & Literary Repository*, (January to June 1824) nous cueillons la note suivante:

"Le 14 mai 1824, le Beaver Club donna un grand banquet à la deuxième Mansion House en l'honneur de lord Dalhousie. Les assistants étaient au nombre de cinquante. On se rassembla à  $5\frac{1}{2}$  h. et l'on se mit à table à 6 h. John Finlay présidait et Alex. McKenzie agissait comme vice-président.

D'après M. Burpee, celui qui devait devenir sir George Simpson, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, se proposa de revivifier le club en 1827. Le 18 janvier de cette année, il y eut une réunion à cet effet chez Wm Blackwood et, au mois de mars suivant, le Beaver donna un banquet dans

le Masonic Hall. Ce fut le dernier éclat d'une association qui joua un rôle dans l'histoire d'une grande industrie et dans la vie sociale de la Métropole canadienne.

Sur les membres du Beaver de langue anglaise, on a longuement écrit, encore qu'on n'ait pas recueilli tout ce qui les concerne dans les archives notariales de Montréal, mais on s'est beaucoup moins occupé des membres de langue française et il faudrait peut-être signaler le fait à l'attention des historiens.

E.-Z. MASSICOTTE

---

### JACQUES DE LA MÉTAIRIE

---

Un des premiers soins de Cavalier de la Salle, devenu seigneur du fort de Frontenac, fut d'y établir un notaire dans la personne de Jacques de la Métairie (1). Le 27 mai 1679, il assembla sa petite colonie, et, c'est en présence de tous les colons, qu'il fit cette nomination (2). La Métairie habitait le fort depuis 1677 (3). Il fut le premier qui y dressa un contrat. C'était l'acte par lequel de la Salle assurait aux Récollets la propriété de dix-huit arpents de terre près du fort sur les bords du lac Ontario.

Pendant le voyage que de la Salle entreprit pour faire la découverte de la Louisiane il emmena avec lui Jacques de la Métairie qu'il chargea spécialement de rédiger les procès-verbaux de la prise de possession du pays qu'il traversait. C'est ainsi que nous possédons les procès-verbaux de prise de possession du pays des Arkansas et de la Louisiane, à l'embouchure de la mer ou golfe du Mexique, tous deux datés de 1692, et signés *de la Métairie, notaire de la seigneurie du fort Frontenac, Nouvelle-France, commis pour exercer cette fonction pendant le voyage entrepris par M. de la Salle*. La Métairie finit par s'établir au fort Saint-Louis des Illinois où il était encore en 1694 (4) (J.-Edmond Roy, *Histoire du Notariat*, vol. I, p. 568).

---

(1) En 1666, Jacques de la Métairie, âgé de trente ans, était domestique à l'Hôtel-Dieu de Québec.

(2) Louis Hennepin, *Nouvelle découverte d'un très grand pays, etc.*, édition de 1693, p. 108.

(3) Rapport de Frontenac. I. Margry, *Découvertes*, 298.

(4) Lettre de Tonty.

## LE TRAITRE PICHON

---

En histoire, le devoir existe de démasquer, à chaque occasion, les traîtres qui se rencontrent sur la route. Sous le régime français, Thomas Pichon, que tous les historiens connaissent, fut peut-être le plus notoire. A Beauséjour, il fut l'espion dont les rapports ont, sans doute, provoqué la capture de ce fort, capture qui permit l'expulsion des Acadiens. On peut dire que, sans Pichon, Beauséjour restait, en Acadie, la sentinelle française qui aurait rendu impossible la déportation de 1755.

Or, voici que nous tombe sous la main, au cours de recherches diverses, un document qui nous montre, une fois de plus, Pichon dans son rôle de traître et d'espion. C'est une lettre en date du 17 octobre 1757, de lord Loudoun, commandant en chef des forces britanniques en Amérique, à lord Holdernesse, ministre des colonies dans le cabinet anglais. Il lui apprend que, avant son départ de Londres, il a reçu de Pichon la correspondance échangée entre Vaudreuil, gouverneur de la Louisiane, et le ministre français. Voici d'ailleurs le texte de la lettre :

" Here, it is necessary to acquaint your Lordship, that before I left London, I received from M<sup>r</sup>. Pichon, commonly called M<sup>r</sup>. Tyrell, (who was M<sup>r</sup>. Vaudreuils Secretary whilst Governor of Louisiana, and was taken Prisoner in Beausejour), the Office Copies of M<sup>r</sup>. Vaudreuils Letters, and the French Ministers Original Letters to him." (Loudoun to the Earl of Holdernesse, 18th October 1757), Archives canadiennes, C. O. 5, vol. 48-2, pp. 357.

On remarquera que Pichon se donne, auprès de lord Loudoun, la qualité de secrétaire de Vaudreuil, qui fut gouverneur de la Louisiane, de 1742 à 1755. Or cette affirmation ne s'accorde pas avec sa propre biographie que nous a laissée Pichon. Alors où prit-il cette correspondance de Vaudreuil avec Versailles ? L'aurait-il subtilisée au cours d'un voyage à Québec, pendant sa résidence à Beauséjour, ou l'aurait-il fabriquée de toutes pièces ? Car Pichon n'hésitait pas, à l'occasion, quand il en man-

quait, de composer des lettres et des dépêches, afin de rendre son concours plus précieux aux Anglais.

Il ne sera pas sans intérêt de publier ici une lettre de Pichon à Mme LePrince de Beaumont, qu'il épousa plus tard, car cette lettre contient une autobiographie, assez complète, quoiqu'elle soit surtout un plaidoyer pro domo. Elle se trouve aux Archives d'Ottawa, dans les Papiers Pichon. Les originaux, légués par l'auteur avec sa bibliothèque à sa ville natale de Vire, portent le No. A 201 (Ancien No. 219), Bibliothèque municipale de Vire. La voici :

Madame,

(Sans lieu ni date).

“ Votre estime m'est chère ; la noblesse de votre caractère, l'éclat de vos belles qualités m'ont appris depuis longtems à en faire l'objet de mon ambition, & les bontés dont vous m'avez honoré, m'inspirent sans cesse une nouvelle ardeur pour recouvrer de votre part les sentiments de bienveillance dont ma respectueuse gratitude fut si flattée, & dont la perte absolue seroit pour ma sensibilité un tourment trop cruel ; il m'importe trop, Madame, de rentrer dans l'honorable possession de vos bonnes grâces, pour négliger aucun des moies qui peuvent en faire éclore l'heureux retour.

Je vais développer sous vos yeux tout l'ensemble de ma conduite ; c'est à la candeur & à la sincérité seules que je laisse le soin de diriger ma plume ; la vérité s'est acquise sur votre esprit éclairé, des droits, si surs, que mon apologie dictée par sa bouche, & présentée par ses mains, ne peut faire sur vous que des impressions favorables à mes précieux intérêts ; puissent les couleurs ingénues du tableau des principales actions de ma vie, vous porter à me rendre un bien, sans lequel tout le reste me sembleroit insipide.

Ma famille est originaire d'Angleterre, car mon ayeul passa en France dans sa jeunesse, et s'y établit ; je me plais, Madame, à appuier sur cette circonstance ; en même temps qu'elle me rappelle qu'elle eût dû être ma destination, j'y puise des motifs de justification qui en purgeant ma conduite de tout reproche, me laisse en

droit d'accuser la fortune dont le caprice me fit naître dans une terre étrangère sans avoir auparavant extirpé de mon coeur, le germe d'attachement qui me fit toujours soupirer pour ma patrie primitive qui fut celle de mes pères : je puis avoir commis quelques fautes ; mais des écarts nés d'une erreur si chère sont bien pardonnables.

Mes pères m'avoient destiné au Barreau, après avoir passé avec honneur plusieurs années dans cet état, le marquis de Breteuil, ministre de la Guerre, me nomma en 1741 — pour l'homme de Sa Majesté très Chrétienne dans les hôpitaux des armées du Danube et de Bohême.

Cet emploi mène ordinairement à une fortune rapide, et il n'est aucun de ceux qui l'ont exercée, qui n'étalle actuellement à Paris tout le faste de l'opulence ; je n'étois pas d'humeur d'améliorer ma fortune par des moïens aussi bas ; pour y parvenir, il eût fallu de concert avec les entrepreneurs de cette partie de l'armée, voler la subsistance des pauvres soldats ; je pris une conduite toute opposée, et par là je me rendis cher aux troupes ; les louanges du ministre furent ma récompense : cinq gratifications extraordinaires me convinquirent de sa satisfaction ; mais aussi, je me fis des ennemis mortels de tous ceux dont je prévins les rapines.

Je fus fait prisonnier de guerre dans le haut Palatinat de Bavière avec grand nombre d'officiers & de soldats blessés ; mon crédit m'obtint des généraux de la reine de Hongrie différentes sommes à titre d'emprunt pour faire subsister les prisonniers françois : je fus obligé pendant ma prison d'assister aux vingt-deux séances pendant lesquelles dura la commission établie par cette princesse, pour la liquidation des dettes passives des François : près de quatre cents créanciers s'étant présentés, je démontrai la fausseté & la futilité de la plus grande partie de ces prétendues créances, de sorte que la Commission n'en laissa pas subsister une vingtaine.

De retour en France, après plus de dix-neuf mois, on me fit Inspecteur de la Régie des fourages de l'armée françoise en Alsace. Je quittai cet emploi en 1745, pour me charger de celui de l'établissement de la direction des

hospitaux de l'armée du Bas-Rhin ; & je l'ai exercée jusqu'à la fin de la guerre en février 1749.

Rendu à Paris, les entrepreneurs des hôpitaux me présentèrent à signer quelques procès verbaux des prétendues pertes qu'ils avoient essuiées en différens endroits de l'Allemagne, & qu'ils faisoient monter à plusieurs millions ; ils comptoient sur ma signature qui leur étoit devenue nécessaire et m'offrirent une somme considérable ; leurs propositions & mes refus parvinrent à la connoissance de la Cour ; mais en donnant un nouvel aliment à sa confiance pour moi ; j'eus la douleur de voir croître le nombre & l'acharnement de mes ennemis, sans nulle amélioration de ma fortune.

Je m'attendois cependant à recevoir le prix de mes travaux et de ma fidélité pendant plus de neuf ans de service ; mais je manquois du seul moïen de me procurer un accès auprès de la dispensatrice des grâces. Mon désintéressement me devint nuisible ; j'avois d'ailleurs perdu le peu que les voies de l'honneur m'eussent permis d'acquérir ; ainsi il ne me restoit rien pour acheter une récompense ; mes ennemis au contraire, malgré mes précautions, avoient fait une fortune assez brillante pour avoir saisi les moïens de me fermer tout accès au temple de la fortune, et il fallut me résoudre à abandonner mes prétentions. Cependant leur animosité ne fut point satisfaite ; j'étois instruit des vols qu'ils avoient voulu faire ; ils prétendoient, ou faire périr un témoin incommode, ou du moins le forcer à s'expatrier ; pour cela ils apostèrent un personnage, qui n'ayant rien à perdre, m'insulta publiquement, et me réduisit à la nécessité de le châtier ; ils trouvèrent le moïen de faire disparaître ce misérable & me firent ensuite accuser d'un duel qui n'avoit point eu lieu ; je fus donc contraint de me soustraire à des poursuites injustes ; d'illustres amis me procurèrent un azile sur au milieu de Paris.

Le Comte de Raymond que j'avois beaucoup connu à l'armée & à qui j'avois rendu des services essentiels, avoit trouvé l'art de persuader au comte d'Argenson qu'il étoit son parent ; le ministre en lui procurant le gouvernement de l'Isle Royale le fit maréchal de camp ; il ne se

détermina à passer en Amérique qu'après m'avoir engagé, par les plus magnifiques promesses, à l'y accompagner ; je devois par son crédit, remplir dans ce pays-là, les emplois les plus distingués ; j'ose dire qu'il n'a fait que prêter son nom en Amérique à tout ce que je fis d'important en faveur du Gouvernement, et qu'il eut dû faire ; c'est une vérité connue des Anglois même qui ont vécu dans ces contrées. De grandes obligations sont un fardeau trop pesant pour un coeur mauvais ; le Comte de Raymond sentant qu'il ne pouvoit pas assez faire pour moi, résolut de me perdre, & pendant qu'il me faisoit dicter des lettres dans lesquelles il exagéroit mes services à la Cour, il avoit soin de les retenir & d'en expédier d'autres, où il me desservoit indignement ; cette noire manœuvre se découvrit & m'attira la protection des intendans des colonies, ce fut par leur moïen que j'éventai une mine que creusoit contre moi le comte de Raymond ; prêt à retourner en France, il me fit entendre qu'il avoit accommodé l'affaire qui avoit occasionné ma sortie du royaume et que je pouvois m'y rendre en toute sûreté ; j'étois trop bien informé pour donner dans ce piège ; et l'intendant qui me l'avoit découvert, me voyant sans établissement dans ce nouveau monde, me fit partir pour Beau-Séjour, en qualité de Commissaire & d'Ordonnateur, se flatant de faire agréer la disposition de cet emploi à la Cour. Il attendit vainement mon brevet pendant deux ans ; le comte de Raymond s'opposa toujours à tout ce qu'on eût pu faire pour moi ; j'employois ce tems à m'instruire des abus que mon emploi m'eût forcé de réformer, et qui n'étoient pas en petit nombre ; tous les officiers semblent s'être concertés pour voler plus impunément le Roi. Dans les intervalles que me laissoit cette occupation j'allois souvent au fort Laurence où commandoit M. Scot que j'avois connu à Louisbourg ; il avoit goûté mon caractère & me faisoit souvent des offres de services ; il me représentoit l'ingratitude dont avoient été payés mes services en France, et m'ajoutoit qu'étant Anglois d'origine, il ne concevoit pas comment je négligeois de diriger mes vues du côté d'un gouvernement qui sait aussi bien que celui de la Grande Bretagne, connoître &

récompenser les talens & la fidélité. J'écoutois ces discours avec reconnoissance, sans être tenté de profiter de ses conseils, quand l'événement le plus malheureux m'y força ; le marquis de Brézé avoit été témoin de ma conduite pendant la dernière guerre, il étoit pleinement informé de l'empressement avec lequel j'avois sacrifié l'appât séducteur d'une fortune flétrissante, à l'honneur de remplir mes devoirs ; instruit des manoeuvres que traçoit contre moi le comte de Raymond, il s'adressa à Mr Rouillé, ministre de la marine, & lui marqua l'étonnement où il étoit du peu d'égards que l'on avoit pour mes services passés.

Le Ministre convint que je méritois d'être placé, et promit de le faire de la manière la plus avantageuse pour moi ; cette promesse fut un coup de foudre pour le comte de Raymond, et pour en détourner l'effet, il fit entendre aux officiers qui étoient dans ces colonies, que si j'étois une fois en place, comme cela alloit arriver, indubitablement, il n'y auroit pour eux aucun moïen de s'enrichir, d'autant que j'étois un homme intraitable, comme on en avoit eu la preuve en Allemagne, où tous les projets des entrepreneurs avoient échoué contre ma vigilance.

Les colonies fourmillent d'un tas de gens que leurs crimes ou leur mauvaise conduite ont forcé de s'expatrier & qu'il est aisé de porter aux actions les plus basses ; un nommé Langi étoit de ce nombre, quoique né en Canada ; ce fut lui que les officiers de Beauséjour, ses camarades, mirent à la tête d'une conspiration, destinée à me faire périr. M. Hussey, successeur de M. Scot, instruit de ces projets, me fit avertir de me tenir sur mes gardes, et cela me sauva la vie, aiant plusieurs fois rompu les mesures de mes assassins, avec lesquels j'étois obligé de vivre, ils s'aperçurent que je cherchois les moïens de prouver leurs complots, & Langi craignant que je ne réussisse dans ce dessein, résolut de tenter l'aventure définitive avec deux de ses complices ; déterminé à vendre chèrement ma vie, j'effraiai deux de mes assassins par ma résolution, au moment que Langi succomba ; je portai sur le champ ma plainte au commandant Vergord à qui j'avois déjà donné un mémoire sur les avis

que j'avois reçus ; quelque partialité qu'il eût pour mes ennemis, leur dessein avoit fait trop de bruit pour espérer de pouvoir me condamner avec quelque ombre de justice, il feignit donc de me plaindre & de vouloir accommoder l'affaire ; & pendant ce tems là, il prenoit les mesures pour me perdre ; pour y réussir, on fit courir le bruit que la Cour vouloit enfin reconnoître les services que j'avois rendus, et que l'intendant de Québec aiant reçu des ordres pour me placer avantageusement n'attendoit que mon arrivée pour s'y conformer ; j'aurois peut-être donné dans cet écueil, si l'intendant de Louisbourg, indigné de la trahison qu'on me préparoit, ne m'eut envoyé un exprès pour m'avertir de me garder d'aller à Québec, où la famille de Langi m'avoit fait faire mon procès ; cet intendant avoit reçu des ordres de Québec pour me faire arrêter, mais trop honnête homme pour se prêter à cette injustice, il déclama hautement contre ceux qui en étoient les auteurs, et me conseilla de prendre la fuite ; la France étoit encore en paix avec l'Angleterre, ainsi il me fut facile de passer au fort Laurence où le commandant m'accorda généreusement une retraite ; il me répéta tout ce que m'avoit dit M. Scot sur mon origine, & sur le peu d'obligations que j'avois à la France.

Ces discours firent alors une si forte impression sur moi, que je résolus de m'attacher à mes libérateurs ; une circonstance retarda l'exécution de ce dessein ; je prévis que les Anglois se disposoient à attaquer Beau-Séjour ; le moment me parut peu propre à prendre mon parti ; il y auroit eu à mon sens de la lâcheté à abandonner ce fort au moment du danger. Je revins à Beauséjour où mes effets, dont partie avoit déjà été dispersée, étoient restés. Nous fumes assiégés peu de jours après, & j'ose dire que malgré mon inclination pour les Anglois, je fis contre eux tout ce que mon devoir actuel exigeoit ; quoiqu'il en soit, je ne laissai pas de rendre dans cette occasion un très important service aux troupes de Sa Majesté Britannique, mais il étoit compatible avec mes anciens engagements ; la place que nous défendions n'étoit pas tenable ; il n'y avoit pas un pouce de terrain à l'épreuve de la bombe, & comme nous n'avions que 130 hommes de

guerre, notre deffence ne pouvoit pas être longue. Nos officiers crurent avoir trouvé un moïen de suppléer aux troupes réglées, en armant les habitants qu'on enferma au nombre de plus de 500 dans le fort. Nos prêtres, à la honte du christianisme, les délièrent du serment de fidélité qu'ils avoient fait à l'Angleterre, trois différentes fois depuis la paix d'Utrech, cette résolution ne tendoit qu'à rendre le siège plus meurtrier ; dès que ces pauvres habitants auroient commencé les hostilités, on devoit les persuader qu'ils n'avoient point de quartier à attendre des Anglois, & qu'ils seroient tous pendus et cela pour les engager à combattre en désespérés jusqu'au dernier soupir : cette résolution me fit frémir, & les pauvres Acadiens dont j'avois été le deffenseur m'aïant consultés, je crus que l'honneur ainsi que l'humanité m'obligeoient de justifier leur confiance. Je leur fis voir le piège qu'on leur tendoit, & leur pegnis le sort qu'ils ne pouvoient éviter, s'ils étoient pris les armes à la main ; au désir d'épargner le sang dont l'effusion étoit inutile aux intérêts de la France, & l'obligation de garantir d'un danger inévitable des gens qui se fioient à moi, se joignit un motif de conscience : avoit-on pu les délier de leur serment en aucun sens & surtout pour les faire périr ; l'abus & le projet me causèrent également une juste horreur.

Ces considérations qui leur parurent aussi fortes qu'à moi, les engagèrent à demander au commandant Vergord de se rendre. Celui-ci passant d'une présomption à une terreur panique aussi mal fondée, étoit prêt à se rendre à discrétion ; je lui envoïé un modèle de capitulation honorable et qui auroit été acceptée, mais il ne voulut pas en faire usage, par la seule raison qu'elle venoit de ma main.

Au moment du départ de cet officier & de la garnison, je m'adressai à lui en présence de tous ses confrères ; je rappelai en peu de mots tous les services que j'avois rendus à la France, l'ingratitude dont ils avoient été païés, et les indignités que j'avois essuïées depuis que j'étois parmi eux, surtout parce que j'avois protégé des malheureux qu'ils traitoient en esclaves ; l'assassinat qu'ils avoient médité contre moi, & dont j'avois les preu-

ves, les fausses dépositions qu'ils avoient envoyées à Québec, quoi qu'ils fussent convaincus que je n'avois tué Langi qu'en me défendant, & je finis en leur déclarant que je renonçois à la France, que dès cet instant j'étois déterminé à passer en Angleterre, où la sagesse du Gouvernement me mettroit à l'abri de l'oppression ; j'ajoutai enfin qu'ayant été jusqu'alors attaché fidèlement aux intérêts de la France, dont j'avois essuïé des injustices aussi criantes, il seroit bien plus satisfaisant pour moi de consacrer mes talens & mon zèle à la Grande Bretagne dont je n'avois que de bons traitemens à attendre ; c'est aussi ce que j'ai fait du moment de cette époque avec une fidélité & une constance qui m'ont mérité l'approbation solennelle & autentique du ministre anglois.

Telle est, Madame, l'analyse succincte & ingénue des principaux faits que je me proposois d'avoir l'honneur de faire passer en revue sous vos yeux ; en me comportant comme j'ai fait, je n'ai cru blesser ni ma conscience ni mon honneur ; je puis m'être trompé dans mes réflexions, puisqu'il est ordinaire à des êtres bornés de se faire illusion dans leur propre cause ; jugés moi sur cet exposé, Madame, vous êtes pleine d'équité, votre décision sera pour moi un arrêt dont je n'appellerai pas ; mais de grâce souffrez qu'avant de prononcer à mon sujet, je soumette les observations suivantes à vos lumières.

Nous naissons hommes avant que de naître anglois ou françois ; à ce titre la nature nous ordonne impérieusement de pourvoir à notre sureté & à notre conservation, la deffence naturelle est un droit imprescriptible et supérieur à tous les autres ; quiconque pour en jouir ne viole pas les droits subséquemment établis, est sans contredit à l'abri du blâme et même de l'animadversion des loix positives ; tel est mon cas ; car pour dérober ma tête à une proscription illégitime, je me suis contenté de transporter mes services à une nation qui pouvoit justement les réclamer, puisque je suis originairement sorti de son sein, et cela sans avoir fait de tort à celle qui loin de reconnoître tout ce que j'avois fait pour elle, en m'exposant mille fois moi-même, n'a pas balancé à servir la haine & la jalousie de mes ennemis pour me perdre ; qu'ai-je

fait : j'ai prévenu l'instant de ma ruine absolue ; mais c'est peu de périr ; je n'ai pu soutenir l'affreux coup d'oeil de l'ignominie dont la rage de mes adversaires me menaçoit peut-être pour prix d'une vie tissée d'actions d'honneur & de vertu.

Je n'ai point usé de représailles contre la France ; ma délicatesse ne me le permettoit pas, & j'ai préféré la modération aux attraites que la vengeance eut offert à des coeurs d'une trempe différente du mien, mais quand je me fusse vengé, ma conduite eût eu alors autant d'approbateurs, que Coriolan a eu d'admirateurs depuis plus de vingt siècles ; que des gens éclairés sont les apologistes de ce Romain ! cependant le parallèle est tout à mon avantage ; il étoit absolument sujet de Rome par la naissance et tous ses ancêtres, & moi je suis originairement anglois ; il ne reçut qu'une injure légère de sa patrie ; la France qui n'est pas la mienne a tout fait pour me perdre et me deshonorer ; il quitta Rome, j'ai quitté la France ; mais après avoir abandonné son païs, il y rentra la flamme à la main, & à la tête d'une armée ennemie, il porta la mort & la désolation dans son sein ; pour moi content de l'asile que me donne ma patrie primitive contre les poursuites inouïes d'une nation pour laquelle j'avois trop fait, je me suis borné à servir de tout mon pouvoir mes hôtes & mes libérateurs sans avoir jamais tourné les armes contre les auteurs de mon infortune ; voilà mes circonstances ; une considération de plus peut ajouter un nouveau poids à ma justification ; c'est que le Roi très chrétien ne m'ayant jamais confié aucun emploi dans l'Amérique, je n'ai par conséquent point trahi mon ministère dans les démarches que j'ai faites en faveur de l'Angleterre.

Ces observations contracteront sans doute un surcroît d'énergie à vos yeux, Madame, si vous daignez les jeter sur la copie du certificat que milord Halifax alors secrétaire d'Etat s'est empressé à me donner pour mettre le sceau à ma justification. J'ai l'honneur de vous le joindre ici ; vous y verrez que ce seigneur qui sçait apprécier les choses à leur juste valeur, est loin de me regarder comme coupable, son témoignage n'est pas recusable.

Enfin, Madame, la crainte de vous être à charge suspend tout ce que je pourrais ajouter en ma faveur ; je vous supplie de me pardonner si la lecture de ce mémoire vous dérobe des momens précieux, mais le désir de recouvrer votre estime m'a entraîné malgré moi ; je me sou mets à votre décision ; ma résignation vous prouvera le cas que je fais de votre bienveillance ; rendez la moi, Madame, et vous serez convaincue par l'usage que je me propose d'en faire, que c'est un bien dont je mets la possession au dessus de celle de tous les autres."

Pour terminer, voici une brève biographie de Pichon. Il naquit à Vire, en Calvados, le 20 septembre 1700. Il fit des études de droit et suivit quelque temps la carrière du barreau. En 1741, M. de Breteuil, ministre de la guerre, le nomma administrateur des hôpitaux des armées de Bohême et du Danube. Fait prisonnier en Bavière, il fut convoqué aux séances de la commission établie par la reine Marie-Thérèse pour le règlement des dettes de l'armée française en Autriche. Rentré en France, il devient inspecteur de la régie des fourrages à l'armée d'Alsace, probablement en 1743. En 1745, il reçoit la direction des hôpitaux de l'armée du Bas-Rhin, emploi qu'il occupe jusqu'en 1749.

C'est à cette époque qu'il aurait connu le comte de Raymond. Lorsque ce dernier fut nommé gouverneur de l'île Royale, en 1751, il l'accompagna en qualité de secrétaire à Louisbourg où il arriva au mois d'août de cette année. Quoiqu'en dise Pichon, le gouverneur demanda pour lui, le 4 novembre 1751, la charge de procureur du Roy de l'Amirauté à Louisbourg. "Le Sr Pichon", écrivit-il, "est très capable de remplir avec distinction cette charge. Il est d'ailleurs d'une probité à toute épreuve." (Arch. Can. II B. vol. 31. M. de Raymond au ministre, 4 novembre 1752, p. 63). A quoi, le ministre répondit que les charges d'amirauté relevaient de l'amiral, mais que, s'il se présentait quelque arrangement à faire qui dépendait de lui, il s'y prêterait volontiers en faveur de son secrétaire. (Arch. Can. B. vol. 95. Le ministre à M. de Raymond, 21 juillet 1752, p. 308). De nouveau, l'année suivante, le ministre réitère son intention "de

faire quelque chose en faveur de Pichon, votre secrétaire... s'il veut se fixer dans la colonie." (Ibid. vol. 97, le ministre à M. de Raymond, 13 juillet 1753, p. 275). C'est sans doute à cette époque que se produisit la rupture de la bonne entente entre le gouverneur et son secrétaire. Une lettre de Pichon, du 27 mai 1752, (Arch. Can. Papiers Pichon, No. 68) écrite à une heure du matin, proteste contre la "mauvaise opinion" et les "reproches" du gouverneur, lorsqu'il croyait "mériter toute autre chose." Deux jours plus tard, Pichon mentionne que M. de Raymond le "faisait observer par la femme à qui il croit devoir donner par préférence toute sa confiance" (Ibid). Une autre lettre, malheureusement sans date, contient ces deux phrases significatives : "Peut-on supposer que la minute trouvée parmi des papiers mis au rebut dans votre Étude bien longtemps avant de sortir de chez vous, ait été soustraite par un effet de ma prévarication et de ma mauvaise foi?... Quelques lettres écrites par des personnes du sexe trouvées parmi les mêmes papiers peuvent-elles le moins du monde ternir une conduite irrépréhensible d'ailleurs?" (Arch. Can., Papiers Pichon, No 64).

Ces phrases sont insuffisantes à expliquer la nature du conflit entre les deux hommes, mais on y devine un abus de confiance mêlé à des affaires.

Quoiqu'il en soit, en juillet 1753, M. de Raymond recommande fortement, à la demande de l'abbé LeLoutre, Pichon pour le poste de commissaire-ordonnateur à Beauséjour, qui préférerait, croit-il, cette place à toute autre. Il croit qu'il s'en acquitterait avec honneur et beaucoup de discernement" (Arch. Can. C II B. vol. 33, M. de Raymond au ministre, 4 juillet 1753, pp. 75-76).

Voilà une bien chaude recommandation après la querelle précédente. Est-ce une simple palinodie qui permette à M. de Raymond d'éloigner définitivement le secrétaire encombrant ou dangereux ?

De toute façon, Pichon passa à Beauséjour en 1753. Là, il se lia, comme il l'avoue, avec le capitaine Scott, commandant du fort Lawrence. Contrairement à ce qu'il raconte dans sa lettre à Mme Le Prince de Beaumont,

Pichon commença dès, au moins 1754, à faire de l'espionnage au bénéfice des Anglais. (Akins, T. B., *Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia, Halifax*, Armand, 1869, p. 229). Le complot de Langy contre Pichon semble être une pure fabrication de ce dernier dans le but de justifier sa trahison, car le *Journal* de Jacau de Fiedmont nous le montre bien vivant lors de la reddition de Beauséjour. A la prise du fort, en 1755, Pichon fut ostensiblement emmené prisonnier à Halifax, mais fut laissé libre et traité libéralement par l'administration anglaise. En 1756, il était en Angleterre, et le gouvernement français fut mis au courant de ses agissements par un correspondant qui s'offrit de s'assurer de sa personne (Arch. Can. B. vol. 106, A. M. Rouillé, 2 janvier 1757, pp. 5-6). Le projet n'eut pas de suite. En 1757, Pichon se présenta à lord Loudoun, le nouveau commandant des forces anglaises en Amérique, à qui il promit divers documents. Pichon continua de vivre à Londres, se livrant à la culture des lettres. Il épousa Mme Le Prince et eut d'elle plusieurs enfants. Il publia en 1760, sous l'anonymat, son ouvrage: "Lettres et Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle, civile et politique du Cap-Breton." Pichon mourut en 1783, léguant à sa ville natale de Vire sa bibliothèque, fort considérable, et tous ses papiers.

Gustave Lanctot

---

## LES DISPARUS

---

*Mgr Louis-Eugène Duguay* — Né à Nicolet le 4 mars 1852, du mariage de François Duguay et de Adélaïde Robidas. Ordonné prêtre le 11 août 1878, il fut vicaire puis curé du Cap-de-la-Madeleine, 1878-1902, puis curé de Saint-Barnabé, de 1902 à 1930. Décédé à Saint-Barnabé le 19 avril 1930. Fondateur des *Annales du Très Saint Rosaire* et auteur de *Généalogie de Pierre Duguay accompagnée de diverses notes historiques* (1916), et de *Cinq généalogies comprenant deux familles Duguay distinctes, puis les familles Marcouiller, Diamond et Bald, accompagnées de notes historiques* (1923).

## HISTORIQUE DES COLLEGES ELECTORAUX DU BAS-CANADA

—

Afin de faciliter la lecture des biographies contenues dans mes *Législateurs du Bas-Canada, 1760 à 1867*, j'ai cru devoir faire un précis historique des collèges électoraux de la province depuis 1792 jusqu'à 1867. On y verra, en un clin d'oeil, l'origine de leurs noms, la date de leur création et les changements survenus durant ces trois quarts de siècle.

### *Assemblée législative*

1792-1867

*Argenteuil* fut formé en 1853, d'une partie du comté des Deux-Montagnes. Deux ans plus tard on en détacha les paroisses de Saint-Placide et de Saint-Hermas, qui furent annexées au comté des Deux-Montagnes. Ce nom vient de la famille d'Aillebout qui le donna à une seigneurie. Ce fut le premier établissement de ce comté.

*Arthabaska*, formé en 1853 d'une partie du comté de Drummond, mais il lui resta uni pour fins de représentation à l'Assemblée, jusqu'en 1867. On prétend, dit M. Eugène Rouillard (1), que ce mot indien signifie "là où il y a des roseaux."

*Bagot* fut tiré des comtés de Drummond et de St-Hyacinthe en 1853. Nommé en l'honneur de Sir Charles Bagot, gouverneur du Canada, de 1842 à 1843.

*Beauce*, formé en 1829, d'une partie de l'ancien comté de Dorchester. Ce comté disparut en 1841. On forma un nouveau comté de ce nom, en 1853, de parties détachées des comtés de Dorchester et de Mégantic.

Ce comté est ainsi nommé en souvenir d'une province de France renommée pour sa fertilité, et où l'on cultive beaucoup de blé.

Beauharnois, créé en 1829, fut formé d'une partie de l'ancien comté de Huntingdon. La loi de 1853 lui enleva la partie qui forma le comté de Huntingdon et une partie de Châteauguay.

---

(1) *Noms géographiques... empruntés aux langues sauvages.*

Nommé en l'honneur du marquis de Beauharnois, gouverneur du Canada, de 1726 à 1747.

*Bedford*, créé en 1792, fut divisé en 1829, et forma Rouville et Missisquoi.

C'est le nom d'un comté du centre de l'Angleterre.

*Bellechasse*, ainsi nommé en 1829, était l'ancien comté de Hertford. En 1853, on en détacha deux parties qui furent annexées, l'une au comté de Dorchester, et l'autre, à celui de Montmagny.

Cet endroit était reconnu du temps de Champlain comme un endroit idéal pour la chasse, et l'on donna le nom de Bellechasse à une seigneurie que l'on y établit.

*Berthier*, créé en 1829, est l'ancien comté de Warwick. On en détacha, en 1853, une partie qui fut érigée en comté sous le nom de Joliette, et une autre qui fit partie du comté de Montcalm.

Le sieur Berthier, capitaine au régiment de Carignan, obtint une seigneurie à laquelle il donna son nom.

*Bonaventure*, créé en 1829, fut formé d'une partie de l'ancien comté de Gaspé. C'est l'île de Bonaventure qui a donné son nom à la paroisse puis au comté. Ce nom était celui d'un navire à bord duquel un sieur de la Court-Pré-Ravillon serait venu en 1591 faire la chasse aux morses dans ces parages (1).

*Brome*, ce nom fut substitué à celui de Missisquoi-Est en 1855.

Nom de deux écrivains anglais de la première moitié du 17<sup>e</sup> siècle: Alexander, poète, et Richard, dramaturge. Ce comté fut probablement nommé en l'honneur de l'un d'eux. Peut-être fut-il suggéré par M. James Moir Ferres, journaliste distingué, qui fut le premier député de ce comté (1857-1861).

*Buckinghamshire*, créé en 1792; divisé en 1829, et forma les comtés de Yamaska, Nicolet, Drummond, Lotbinière, Sherbrooke et Mégantic.

C'est le nom d'un comté d'Angleterre.

---

(1) Roy, P. G., *Noms géographiques de la province de Québec*.

*Chambly*, nom donné, en 1829, à l'ancien comté de Kent. On lui enleva, en 1853, une partie qui aida à constituer le comté de Saint-Jean.

Nommé en l'honneur du sieur de Chambly, capitaine au régiment de Carignan, qui obtint une seigneurie sur le Richelieu.

*Champlain*, créé en 1829, d'une partie de l'ancien comté de Saint-Maurice. Nommé en l'honneur du fondateur de Québec.

*Charlevoix*, nom donné en 1858 à l'ancien comté de Saguenay.

Nommé pour honorer la mémoire du célèbre Jésuite auteur d'une histoire de la Nouvelle-France.

*Châteauguay*, formé en 1853, d'une partie des comtés de Huntingdon et Beauharnois.

Ainsi nommé pour commémorer la belle victoire du lieutenant-colonel de Salaberry, en octobre 1813.

*Chicoutimi*, formé en 1853, d'une partie de l'ancien comté de Saguenay. Il fut réuni au comté de Tadoussac pour fins de représentation à l'Assemblée. En 1858, le nom de Tadoussac disparut et fit place à celui de Saguenay. Mot montagnais qui signifie: "enfin, c'est profond" (1).

*Compton*, créé en 1853, d'une partie détachée du comté de Sherbrooke.

Nom d'une famille noble d'Angleterre.

*Cornwallis*, créé en 1792; divisé en 1829, forma Kamouraska et Rimouski.

C'est le nom d'un lord, officier dans l'armée anglaise, et qui servit avec distinction durant la guerre de la Révolution américaine.

*Deux-Montagnes*, créé en 1829, il fut tiré du comté de York. On en détacha une partie, en 1853, pour former le comté d'Argenteuil, et on lui enleva aussi l'île Bizard qui fut réunie au comté de Laval. On lui ajouta, en 1855, les paroisses de Saint-Placide et de Saint-Hermas.

Ainsi nommé à cause des deux montagnes remarquables qui s'y trouvent.

---

(1) Voir *Noms géographiques* . . . . empruntés aux langues sauvages, par Eugène Rouillard.

*Devon*, créé en 1792, devint le comté de L'Islet en 1829. Nom d'un comté d'Angleterre.

*Dorchester*, créé en 1792, fut divisé en 1829. Une partie devint le comté de Beauce, l'autre conserva le nom de Dorchester. Une partie en fut détachée en 1853, pour former le comté de Lévis, et une autre aida à créer le nouveau comté de Beauce, mais une partie de Bellechasse y fut ajoutée.

Nommé en l'honneur de lord Dorchester, deuxième gouverneur anglais de la province.

*Drummond*, créé en 1829, fut formé d'une partie de Buckinghamshire. En 1853, le comté d'Arthabaska en fut détaché, mais il lui resta uni pour fins de représentation à l'Assemblée. D'autres parties furent aussi enlevées à Drummond pour être ajoutées aux comtés de Bagot, Nicolet et Wolfe, et le *gore* d'Upton fut annexé au comté d'Yamaska.

Baptisé en l'honneur du général de ce nom qui fut administrateur du Bas-Canada, de 1815-1816.

*Effingham*, créé en 1729, devint le comté de Terrebonne en 1829. Il fut nommé en l'honneur de Lady Dorchester, femme du gouverneur de ce nom et fille de Lord Effingham.

*Gaspé*, créé en 1792, divisé en 1829, et forma deux comtés: Gaspé et Bonaventure.

L'origine de ce nom est incertaine. L'abbé J.-A. Maurault en fait une contraction du mot abénaquis Katsipii, "qui est séparé de l'autre terre" (1).

*Hampshire*, créé en 1792, changea son nom en celui de Portneuf, en 1829.

Nom d'un comté d'Angleterre.

*Hertford*, créé en 1792, devint le comté de Bellechasse, en 1829.

Nom d'un comté d'Angleterre.

*Hochelaga* fut d'abord une division du comté de Montréal (1853-1857) puis il fut érigé en comté distinct par la loi de 1855.

Nommé en l'honneur du village indien que trouva Jacques Cartier sur le site actuel de Montréal.

*Huntingdon*, créé en 1792, fut divisé en trois, en 1829: L'Acadie, Beauharnois et Laprairie.

(1) Voir *Noms géographiques de la province de Québec*, par P.-G. Roy.

Il fut rétabli en 1841 et comprit l'Acadie et Laprairie.

Un nouveau comté portant le nom de Huntingdon fut créé en 1853, il fut formé d'une partie détachée de celui de Beauharnois.

C'est le nom d'un comté d'Angleterre.

*Iberville*, créé en 1853, fut formé d'une partie du comté de Rouville.

Ainsi nommé pour honorer la mémoire d'un grand canadien : Pierre Le Moyne d'Iberville, illustre marin qui se distingua à la Baie d'Hudson, à Terre-Neuve, dans le Maine, etc. et qui fut le fondateur de la Nouvelle-Orléans.

*Jacques-Cartier*, fut d'abord une division du comté de Montréal (1853-1857) puis il fut érigé en comté distinct par la loi de 1855.

Nommé en l'honneur de l'illustre découvreur du Canada.

*Joliette*, créé en 1853, fut formé d'une partie du comté de Berthier. Ainsi nommé en l'honneur de l'honorable Barthélemy Joliette, fondateur de la ville de ce nom.

*Kamouraska* fut formé en 1829 d'une partie du comté de Cornwallis. Il conserva les mêmes limites jusqu'en 1867.

Du mot cris qui veut dire : "Il y a jonc au bord de l'eau." Ce nom avait été donné à une paroisse en 1722 (1).

*Kent*, créé en 1792, devint le comté de Chambly en 1829. Nommé en l'honneur du duc de Kent, père de la reine Victoria. Il était alors en garnison à Québec.

*L'Acadie* fut formé en 1829 d'une partie du comté de Huntingdon. Ce comté et celui de Laprairie furent de nouveau réunis sous le nom de Huntingdon en 1841. Nommé en souvenir de l'Acadie dont plusieurs habitants vinrent s'établir ici, après la dispersion de 1755.

*Lachenaie* fut formé en 1829 d'une partie de Leinster. Il disparut en 1838.

Du nom d'une seigneurie possédée jadis par M. Charles Aubert de la Chesnaye.

*Laprairie*, créé en 1829, fut formé d'une partie de l'ancien comté de Huntingdon. Réuni à celui de l'Acadie en 1841, il forma le nouveau comté de Huntingdon. Il fut de nouveau

(1) P. G. Roy, *Noms géographiques de la province de Québec*, et Eugène Rouillard, *Noms géographiques... empruntés aux langues sauvages*.

érigé en comté distinct en 1853. Ce nom vient de la seigneurie qu'y possédaient les Pères Jésuites et de la mission qu'ils y avaient établie.

*L'Assomption*, créé en 1829, fut formé d'une partie du comté de Leinster. Il fut réuni, en 1841, à celui de l'Acadie, sous le nom de Leinster.

Du nom du village et de la rivière de ce nom. La paroisse date de 1724.

*Laval*, créé en 1853, fut formé de l'Île Jésus détachée du comté de Terrebonne, et de l'île Bizard, enlevée au comté de Deux-Montagnes. Mais en 1855, cette dernière île fut annexée au comté de Jacques-Cartier. En l'honneur du premier évêque de la Nouvelle-France.

*Leinster*, créé en 1792, fut divisé en deux en 1829, L'Assomption et Lachenaye. Ces deux collèges électoraux furent de nouveau réunis sous le nom de Leinster de 1841 à 1853.

C'est le nom d'une des quatre provinces d'Irlande.

*Lévis* fut formé en 1853, d'une partie du comté de Dorchester.

Ainsi nommé en l'honneur du chevalier (1) de Lévis, l'un des héroïques défenseurs de la Nouvelle-France pendant la guerre de Sept Ans.

*L'Islet*, nom donné, en 1829, au comté de Devon, créé en 1792. On en détacha une partie en 1853 pour former, avec une autre partie prise au comté de Bellechasse, le nouveau comté de Montmagny.

Nommé d'après la seigneurie du même nom.

*Lotbinière*, créé en 1829, fut formé d'une partie de Buckinghamshire. On en détacha, en 1853, une partie qui fut ajoutée au comté de Mégantic.

C'est le nom d'une seigneurie concédée à M. Louis-Théodore Chartier de Lotbinière, membre du Conseil Souverain.

*Maskinongé*, créé en 1853, fut détaché du comté de Saint-Maurice.

Nom algonquin d'une espèce de brochet qui est très commun dans le lac et la rivière de ce nom.

(1) Plus tard duc et maréchal de France.

*Mégantic*, créé en 1829, fut formé d'une partie de Buckinghamshire. On lui en retrancha une partie, en 1853, pour l'annexer au comté de Beauce, et on lui ajouta une autre partie détachée du comté de Lotbinière. Ce mot est d'origine abénaquise et signifie: "Lieu où se tiennent les poissons" (1).

*Missisquoi*, créé en 1829, fut tiré d'une partie de Bedford. En 1853, ce comté fut augmenté d'une partie de Shefford et de Stanstead, et il forma deux divisions: Est et Ouest, avec chacune un représentant. Deux ans plus tard, Missisquoi-Est prit le nom de Brome, et la division ouest devint le comté de Missisquoi.

Nom sauvage dont l'origine est très discutée.

Voir l'article de M. Désiré Girouard dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, volume XI, p. 270; la brochure de M. George McAleer, de Worcester, intitulée: "A Study in the Etymology of the Indian Place Name Missisquoi"; l'article de M. P.-G. Roy, dans "Noms géographiques de la province de Québec, et celui de M. Eugène Rouillard, dans "Noms géographiques...empruntés aux langues sauvages."

*Montcalm* fut formé en 1853 de parties enlevées aux comtés de Leinster et de Berthier.

Ainsi nommé en mémoire du dernier défenseur de Québec, mort au champ d'honneur.

*Montmagny* fut détaché en 1853, des comtés de Bellechasse et de l'Islet.

En l'honneur du deuxième gouverneur de la Nouvelle-France 1636-1648, qui se fit concéder une seigneurie en cet endroit.

*Montmorency* fut formé d'une partie de Northumberland, en 1829.

Ce comté a emprunté son nom à la fameuse chute de Montmorency.

*Montréal*, comté de... Ne change ni de nom ni de limites entre 1792 et 1853. Il fut divisé, cette année, en deux collèges électoraux appelés division d'Hochelaga et division de Jacques-Cartier du comté de Montréal. Ce comté disparut en 1857, et les deux divisions devinrent des comtés distincts et séparés.

(1) Eugène Rouillard, *Noms géographiques*, etc.  
P. G. Roy, *Noms géographiques*, etc.

*Montréal*, ville de... Divisée en deux parties: Est et Ouest, en 1792, et elle demeura de même jusqu'en 1841, quand ces deux divisions furent réunies et la ville fut appelée à élire deux représentants en tout au lieu de quatre qu'elle avait auparavant. De 1854 à 1861, la ville eut trois députés, puis elle fut de nouveau divisée en trois collèges électoraux distincts; Montréal-Est, Montréal-Centre et Montréal-Ouest.

*Napierville* fut créé en 1853 d'une partie détachée du comté de Huntingdon.

Ainsi nommé d'après le village de ce nom dans la seigneurie que possédait Napier Christie Burton.

*Nicolet*, créé en 1829, fut formé d'une partie du comté de Buckinghamshire. Il fut nommé en l'honneur du célèbre interprète et découvreur Jean Nicolet.

*Northumberland*, créé en 1792, forma deux comtés en 1829: Montmorency et Saguenay.

Nom d'un comté d'Angleterre.

*Orléans*, créé en 1792, demeura le même jusqu'en 1841. Il comprenait l'île du même nom. Ce comté fut annexé à celui de Montmorency en 1841.

*Ottawa*, comté créé en 1829, fut tiré de celui de York. On en détacha, en 1853, le comté de Pontiac.

Du nom de la rivière Ottawa.

*Pontiac*, créé en 1853, fut détaché du comté d'Ottawa.

Ainsi nommé en l'honneur du grand chef outaouais qui fut un adversaire habile et acharné des Anglais.

*Portneuf*, ainsi nommé en 1829, était l'ancien comté de Hampshire. Vient du nom de la baronnie de Portneuf.

*Québec*, comté créé en 1792, ne varia pas jusqu'à 1853. Les paroisses Notre-Dame et Saint-Roch en furent détachées à cette date et furent jointes à la ville.

*Québec*, ville, divisée en deux collèges électoraux en 1792; Haute et Basse villes, ne varia pas jusqu'en 1841. Sous l'Union, ces deux divisions furent réunies et, jusqu'en 1854, la ville n'élut que deux députés au lieu de quatre. La loi de 1853 détacha les paroisses de Notre-Dame et de Saint-Roch du comté et les annexa à la ville. De 1860 à 1867, la ville fut divisée en trois collèges électoraux séparés et distincts, élisant chacun un représentant à l'Assemblée. On les nomma Québec-Est, Québec-Centre et Québec-Ouest.

*Richelieu*, créé en 1792, fut divisé en quatre comtés en 1829: Richelieu, Saint-Hyacinthe, Shefford et Stanstead.

Le comté a pris le nom de la rivière Richelieu, ainsi nommée en l'honneur du cardinal-ministre.

*Richmond*, ce nom fut substitué à celui de Sherbrooke en 1858, et le comté de Wolfe lui fut annexé pour fins électorales.

Nommé en l'honneur du duc de Richmond, gouverneur du Canada, de 1818 à 1819.

*Rimouski* fut formé en 1829, d'une partie du comté de Cornwallis.

Mot micmac qui signifie " maison ou demeure du chien."

*Rouville*, créé en 1829, fut formé d'une partie du comté de Bedford. Le comté d'Iberville en fut détaché en 1853, mais l'on y ajouta une partie du comté de Saint-Hyacinthe.

Nom d'une seigneurie accordée en 1694 à Jean-Baptiste Hertel, sieur de Rouville, officier dans les troupes de la marine.

*Saguenay* fut formé d'une partie de Northumberland, en 1829. Il conserva son identité jusqu'en 1854, puis il fit place aux comtés unis de Chicoutimi et de Tadoussac; mais ce dernier nom fit de nouveau place à celui de Saguenay en 1858. Les missionnaires diffèrent sur la signification du mot qu'ils croient d'origine algonquine (1).

*Saint-Hyacinthe*, créé en 1829, fut tiré de l'ancien comté de Richelieu.

Ce comté comprend la seigneurie de ce nom, qui fut ainsi nommé par Hyacinthe Simon De Lorme qui l'avait acquise de M. Rigaud de Vaudreuil en 1753.

*Saint-Jean*, comté créé en 1853, fut formé de parties détachées des comtés de Chambly et de Huntingdon.

D'après la ville et le fort de ce nom sur le Richelieu.

*Saint-Maurice*, créé en 1792, fut divisé en deux, en 1829; il forma les comtés de Saint-Maurice et de Champlain.

Le nom de la rivière Saint-Maurice a été donné au comté.

*Shefford*, créé en 1829, fut tiré de l'ancien comté de Richelieu.

---

(1) Roy & Rouillard. Op. Cit.

C'est le nom d'une ville d'Angleterre.

*Sherbrooke*, créé en 1829, fut formé d'une partie du comté de Buckinghamshire.

C'est le nom d'un gouverneur du Canada, 1816-1818.

*Sherbrooke*, ville, collège électoral créé en 1841. Elle faisait précédemment partie du comté de ce nom. La ville de *Sherbrooke* continua d'avoir un représentant jusqu'en 1867.

*Sorel*, voir *William-Henry*, de 1792 à 1841, puis le comté de Richelieu.

*Soulanges*, créé en 1853, fut détaché du comté de Vaudreuil.

C'est le nom de la principale seigneurie du comté. Elle fut concédée à Pierre de Joybert, sieur de Marson et de Soulanges.

*Stanstead* fut créé en 1829, d'une partie de l'ancien comté de Richelieu.

C'est le nom d'un canton du Bas-Canada nommé d'après une ville d'Angleterre.

*Surrey*, créé en 1792, devint le comté de Verchères en 1829.

Nom d'un comté d'Angleterre.

*Tadoussac*, créé en 1853, fut formé d'une partie de l'ancien comté de Saguenay. Il fut uni à celui de Chicoutimi pour fins de représentations à l'Assemblée Législative. Ce comté disparut en 1858 et l'ancien nom de Saguenay le remplaça.

Nommé d'après le village du même nom. Ce mot est d'origine indienne. On ne s'accorde pas sur son étymologie.

*Témiscouata* fut formé en 1853, d'une partie du comté de Rimouski.

Du nom d'un grand lac du comté. Mot cris qui signifie : " c'est profond partout " (1).

*Terrebonne*, ainsi nommé en 1829, était l'ancien comté d'Effingham.

Nommé d'après la seigneurie du même nom.

*Trois-Rivières*, ville, ne changea ni de nom ni de limites de 1792 à 1867.

---

(1) Roy & Rouillard. Op. Cit.

*Vaudreuil*, créé en 1829, fut tiré du comté de York. Le comté de Soulanges en fut détaché en 1853. Du nom de la seigneurie concédée au marquis de Vaudreuil, alors gouverneur de Montréal et plus tard du Canada.

*Verchères*, créé en 1829, est l'ancien comté de Surrey. Nommé d'après la seigneurie de ce nom concédée au sieur Jarret de Verchères, officier au régiment de Carignan.

*Warwick*, créé en 1792, devint le comté de Berthier en 1829. Nom d'un comté d'Angleterre.

*William-Henry*, (Sorel) bourg érigé en collège électoral en 1792, conserva son identité jusqu'à 1841, lorsqu'il devint partie intégrante du comté de Richelieu.

Ce bourg fut ainsi nommé en l'honneur du prince William-Henry, plus tard Guillaume IV, d'Angleterre.

*Wolfe* fut formé en 1853, de parties détachées des comtés de Drummond et Sherbrooke. Il fut uni à ce dernier pour fins de représentation à l'Assemblée, de 1854 à 1858, puis, de cette date à 1867; il fut adjoint à celui de Richmond, nom qui fut alors donné au comté de Sherbrooke. Ainsi nommé en l'honneur du vainqueur des Plaines d'Abraham.

*Yamaska* fut détaché en 1829 du comté de Buckinghamshire. On lui ajouta, en 1853, une partie détachée du comté de Richelieu, et, en 1855, le *gore* d'Upton, paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, détaché du comté de Drummond.

Mot sauvage qui signifie: " C'est marécageux " (1).

*York*, créé en 1792, fut divisé en trois comtés en 1829: Deux-Montagnes, Vaudreuil et Ottawa.

C'est le nom d'un comté d'Angleterre; aussi celui d'une branche de la dynastie des Plantagenets.

### *Conseil législatif*

1856-1867

*Alma* comprenait la partie Est de Montréal et une partie du comté d'Hochelaga.

*Bedford*, les comtés de Missisquoi, de Brome et de Shefford.

*Golfe*, les comtés de Bonaventure, Gaspé et Rimouski.

---

(1) Roy & Rouillard. Op. Cit.

*Grandville*, les comtés de Témiscouata et de Kamouraska et une partie de celui de l'Islet.

*Inkerman*, les comtés d'Argenteuil, d'Ottawa et de Pontiac.

*Kennebec*, les comtés de Lotbinière, de Mégantic et d'Arthabaska.

*La Durantaye*, partie du comté de l'Islet, ceux de Montmagny et de Bellechasse, et partie de celui de Lévis.

*Lanaudière*, partie du comté de Maskinongé, ceux de Berthier et de Joliette (moins la paroisse St-Paul et les cantons Kildare et Cathcart).

*La Salle*, une partie du comté de Québec, le comté de Portneuf et partie de la banlieue de Québec.

*Laurentides*, les comtés de Chicoutimi, de Charlevoix, de Saguenay et de Montmorency et partie du comté de Québec.

*Lauzon*, partie du comté de Lévis et ceux de Dorchester et de Beauce.

*La Vallière*, les comtés de Nicolet et d'Yamaska, et partie de celui de Drummond.

*Lorimier*, les comtés de Saint-Jean et de Napierville et partie de ceux de Châteauguay et de Huntingdon.

*Mille-Isles*, les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes.

*Montarville*, les comtés de Verchères, de Chambly et de Laprairie.

*Repentigny*, partie du comté de Joliette et les comtés de l'Assomption et de Montcalm.

*Rigaud*, partie de Montréal et les comtés de Jacques-Cartier, de Vaudreuil et de Soulanges.

*Rougemont*, partie du comté de Saint-Hyacinthe et ceux de Rouville et d'Iberville.

*Salaberry*, partie des comtés de Châteauguay et de Huntingdon et celui de Beauharnois.

*Shawinigan*, les comtés de Champlain et de Saint-Maurice, la ville des Trois-Rivières et partie du comté de Maskinongé.

*Sorel*, les comtés de Richelieu et de Bagot et partie de Saint-Hyacinthe.

*Stadacona*, partie de la ville et de la banlieue de Québec.  
*Victoria*, partie de la ville de Montréal.

*Wellington*, partie du comté de Drummond, le comté de Richmond, la ville de Sherbrooke, les comtés de Wolfe, de Compton et de Stanstead.

FRANCIS-J. AUDET

---

## LES DISPARUS

---

*Mgr Joseph-Octave Plessis* — Né à Montréal le 3 mars 1763, il fut ordonné prêtre à Québec le 11 mars 1786. Curé de Québec, il fut nommé évêque de Canathe et coadjuteur de Québec le 26 avril 1800. Il succéda à Mgr Denaut comme évêque de Québec le 27 janvier 1806. Mgr Plessis décéda à Québec le 4 décembre 1825. C'est une des grandes figures de l'église du Canada. Nous avons de Mgr Plessis: *Discours à l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté Britannique dans la Méditerranée le 1 et 2 août 1798, sur la flotte française, prononcé dans l'église cathédrale de Québec le 10 janvier 1799*; *Journal d'un voyage en Europe, 1819 et 1820*; *Oraison funèbre de Mgr Jean-Olivier Briand prononcé dans la cathédrale de Québec le 27 juin 1794*; *Journal de la mission de 1811 et 1812 dans les Provinces Maritimes*; *Journal de la mission de 1815*.

*L'abbé Louis-Onésime Gauthier* — Né à la Baie Saint-Paul le 17 mai 1840, du mariage d'Eusèbe Gauthier dit Larouche et de Edith Perron. Ordonné prêtre à Québec le 6 juin 1868, il fut professeur au séminaire de Québec, vicaire à Saint-Colomb de Sillery puis curé de Saint-Lazare où il décéda le 3 octobre 1880. Auteur d'une *Histoire du Canada à l'usage des écoles primaires et des maisons d'éducation* (1876) qui a été bon nombre d'années en usage dans presque toutes nos maisons d'éducation. La deuxième édition du manuel de géographie de l'abbé Jean Holmes fut aussi publiée par ses soins. La mort l'empêcha de mettre la dernière main à une histoire ecclésiastique du Canada qu'il avait commencée.

## LE MONUMENT NELSON ET L'EXCHANGE COFFEE HOUSE

The Exchange Coffee House fut fondée en 1799 par A. Goodenough et pouvait loger 70 à 80 clients en 1839 (Bosworth).

Cette hôtellerie se trouvait rue Saint-Paul, côté nord, à l'angle de la rue Saint-Pierre. On en parle avec éloge. Un *Guide Book* de New-York, la mentionne en 1826 et, Adam Ferguson, dans ses *Practical Notes made during a Tour in Canada &c* (London, 1834) dit qu'il est descendu chez Goodenough, "a well frequented and most respectable house". Cette hôtellerie lui paraît ordonnée comme à New-York. Il y trouve "a public table, a bar-room, sitting parlours, verandah, etc".

Quatre ans plus tard, James Logan, un autre touriste, a consigné les détails de son séjour à l'Exchange dans son livre: *Notes of a Journey through Canada, the U. S. of A. and the West Indies* London, 1838. Il prend le soin de consigner que le "Rasco is most fashionable but I heard complain of want of attention to the guests.... Almost all the Americans frequent the *Exchange* which is now kept by two yankees Cody & Doolittle. Price: 7s 6d per day."

En 1843, M. J. Doolittle en était devenu le seul propriétaire.

Si l'on s'en rapporte à une note extraite de la *Patrie* de 1893 et que nous avons insérée dans le *Bon Vieux Temps*, par Hector Berthelot, ce serait dans cette hôtellerie que partit l'idée de "monumenter" l'incomparable amiral anglais, Nelson.

Résumons l'extrait:

Au mois de décembre 1805, la nouvelle arriva à Montréal que Nelson avait succombé à la bataille de Trafalgar.

On donnait, ce soir-là, un bal dans l'*Exchange Coffee House*, angle des rues Saint-Paul et Saint-Pierre. C'est pendant le repas que l'on apprit la mort du grand amiral et toute l'assemblée en fut fortement émue. Plusieurs dames versèrent des pleurs. Profitant de l'effervescence momentanée, et songeant que Montréal n'avait aucun monument, le président

du bal, proposa que la population de la métropole canadienne en érigea un au héros que les combats avaient rendu borgne et manchot, avant de lui enlever la vie, et dont la gloire, "dépassait de beaucoup celle de Napoléon."

Sur l'heure, l'on commença une souscription et toutes les personnes présentes donnèrent leurs noms. Ensuite, la liste fut déposée au palais de justice, afin de permettre au public de s'inscrire facilement. Il ne fallut qu'un, deux ou trois ans pour obtenir le montant fixé et la pierre angulaire du monument fut posée, en grande cérémonie, le 17 août 1809.

E.-Z. MASSICOTTE

---

## LES ITALIENS ET L'INDUSTRIE HOTELIERE A MONTREAL

---

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs hôtelleries, cafés, tavernes sont tenus par des Anglais, des Irlandais, des Ecosais et des Juifs. Plus tard, viennent quelques Français dont les restaurants furent renommés tels les Augier, Mallet, Olivon, Duperrouzel, Bougeant et autres. Mais au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, les Italiens, comparativement à leur nombre parmi nous, accaparaient presque l'industrie de l'hôtellerie.

Entre 1790 et 1850 on relève les noms de Pierre Jean et Thomas Delvecchio, Pierre, Joseph et Jean Donegani, Jean-Marie Donegana, François Rasco, Michel Menoni, J. Delano, Jos. Maroletti (?) et autres.

Les Donegani devinrent de grands propriétaires.

Rasco fut un temps le principal hôtelier de Montréal.

Donegana (qu'il ne faut pas confondre avec les Donegani) eut également son heure de notoriété, mais les Canadiens français et les Anglais reprirent finalement l'avantage, jusqu'au jour où le règne des Palaces géants s'implanta grâce aux capitaux étrangers.

E.-Z. MASSICOTTE

MEMOIRE SUR LES COLONIES DE LA FRANCE  
DANS L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE PAR  
M. LE MARQUIS DE LA GALISSONNIERE

*Réflexions sur le mémoire de M. de la Galissonnière*

(Suite et fin).

M. de la Galissonnière comprenant sous la dénomination du Canada, toute la partie qui s'étend depuis les Lacs jusqu'aux Illinois et le cours de l'Ohio, donne à son Mémoire une force et des raisons générales et plausibles qu'on ne peut détruire qu'en distinguant cette partie de celle du fleuve St. Laurent, c'est en analysant ce ql. dit en général sur ces deux objets, que tombera l'illusion que présente le tout et qu'on tirera de son mémoire même la nécessité d'établir l'Ohio et la Louisiane et l'impossibilité de conserver Louisbourg et par conséquent le fleuve St. Laurent.

Après avoir exposé l'éloignem<sup>t</sup>. du Canada et de la Louisiane, la difficulté de faire secourir l'un par l'autre, les dangers de la Navig<sup>on</sup>. du fleuve St. Laurent, il emploie les motifs d'honneur, de religion pour ne pas abandonner les Canadiens dont on a prouvé la fidélité ; il parle aussi de la conversion des Sauvages.

Le projet qu'on a donné ne détruit pas ses vues ; les Canadiens étant transférés sur l'Ohio ne sortiront point de la domination de la France ; ils conserveront leur religion et ils auront l'avantage d'habiter un climat doux susceptible de toutes sortes de cultures et un commerce ouvert qui les enrichira ; quant à la conversion des sauvages le cours de l'Ohio et les pays voisins fourniront encore plus de quoi faire des prosélites chez les barbares.

M. de la Galissonnière en regardant le Canada co<sup>e</sup>. une barrière du Mexique de la Louisiane et le soutien de nos colonies, n'a certainem<sup>t</sup>. eu en vue que l'établiss<sup>m</sup>t. depuis les lacs jusqu'au fleuve St. Louis. Il s'explique nettement là dessus dans la suite du mémoire et il ne peut certainement entendre parler de la partie du fleuve St. Laurent qui est enveloppée de toutes parts des positions Ang<sup>ses</sup>. et qui n'a de communication avec la Loui-

siane que par un côté qui présente des difficultés naturelles et qui deviennent insurmontables, tant que les Ang<sup>s</sup>. seront maîtres du fort Oswego, toute la bravoure des Canadiens deviendra inutile contre cet obstacle que les Ang<sup>s</sup>. ne consentiront jamais à détruire ce fort n'avoit d'abord eû pour objet que le commerce des pelleteries lorsq<sup>l</sup>. fut établi, les Sauvages qui avoient coutume de se rendre à Montréal portèrent leurs denrées au nouvel établissement. où on leur fournissoit les mêmes marchandises à moitié moins q<sup>ls</sup>. ne les achètoient des François et s'épargnoient les dangers et les fatigues d'un plus long voiage, indépendamment des profits que les ang<sup>s</sup>. retirent de cet établissement. Il coupe la communication du Canada et de la Louisiane peut on espérer q<sup>ls</sup>. se désistent d'un objet si utile à leurs vues ? on ne doit pas même douter q<sup>ls</sup>. n'y fassent une fortification régulière, et n'ayent toujours sur le lac Ontario des brigantins armés.

M. de la Galissonnière pensoit que l'Ohio ne pouvoit s'établir que par le moien des Canadiens, et que si les Ang<sup>s</sup>. troublent la France dans cet établissement on pourroit faire une diversion en les attaquant chez eux. Il est certain que ce moien de plus ne pouvoit être qu'avantageux, mais en même tems q<sup>l</sup>. l'indique co<sup>e</sup>. nécessaire il le démontre impraticable, en effet le poste d'Oswego en sureté, toute communication est coupée avec l'Ohio et la Louisiane, voyons donc l'effet de la diversion et comment l'établir. Sera-ce par des partis de Sauvages et de Canadiens qui iront sur les frontières tuer quelques Ang<sup>s</sup>, brûler des metairies et se retirer ? pour en faire une plus forte il faut envoyer nombre de troupes réglées, des subist<sup>ces</sup>. des munitions de guerre, des présents pour les Sauvages, toutes choses qu'on ne peut faire passer que dans une saison avec de fortes escadres qui coureront toujours de gr<sup>ds</sup>. risques par la super<sup>té</sup>. des ang<sup>s</sup>. Sur mer et tout cela rendu heureusem<sup>t</sup>. avec des risques et des dépenses infinies, les Ang<sup>s</sup>. y opposent beaucoup plus de troupes, prennent dans la nouvelle Ang<sup>re</sup>. tout ce qui leur est nécessaire et rendent au moins inutiles tous les efforts ruineux qu'on a fait voilà donc le fruit de cette diversion qui n'empêchera pas les Ang<sup>s</sup>. d'aller paisiblem<sup>t</sup> faire alliance avec les Sauvages au delà des Montagnes Apalaches, s'établir sur l'Ohio, bâtir des forts

sans trouver la moindre opposition, voici ce que dit M. de la Galissonnière dans un art<sup>e</sup>. de son Mémoire.

“ On ne doit pas se flatter de pouvoir de longtems soutenir la dépense d'une marine égale à celle des Ang<sup>s</sup>. Il ne reste donc que la ressource de les attaquer dans leurs possessions, cela ne peut se faire par des forces envoyées d'Europe qu'avec peu d'espérance de réussir et avec beaucoup de dépenses au lieu qu'en se fortifiant en Amer<sup>e</sup>. et en se ménageant des moiens dans les colonies même on peut se conserver les avantages dont on est en possession et on peut même les augmenter avec une dépense très médiocre en comparaison de celle que coûteroient des Armem<sup>ts</sup>. faits en Europe.

L'utilité du Canada ne se borne pas à l'objet de conserver les colonies françoises et de faire craindre les ang<sup>s</sup>. pour les leurs, cette colonie n'est pas moins essentielle pour la conservation des possessions des Esp<sup>ols</sup>. dans l'Amer<sup>e</sup>. et surtout du Mexique.

Tant que l'on gardera bien cette barrière que les Ang<sup>s</sup>. n'y pourront pénétrer que l'on s'appliquera à la fortifier de plus en plus, elle servira de boulevard à la Louisiane qui jusqu'icy ne se soutient qu'à l'ombre des forces du Canada, et par la liaison des Canadiens avec les Sauvages. ”

Toutes ses vues sont développées dans cet art<sup>e</sup>. Quel pays peut se passer des secours de la France si ce n'est l'Ohio et la Louisiane, on y trouvera toutes les choses nécessaires à la vie et à faire la guerre. C'est de la haute et basse Louisiane qu'on enverra dans les autres colonies ces mêmes subsistances et munitions de guerre et de marine qu'on est obligé de tirer d'Europe ce sont ces pays qui feront la barrière du Mexique. Il n'y a presque aucune de ces ressources dans la partie du fleuve St-Laurent. M. de la Galissonnière le marque assez positivement et on voit q<sup>l</sup>. ne regarde sa conserv<sup>on</sup>. co<sup>e</sup>. nécessaire que par cette diversion qui n'a quelque réalité qu'autant que les autres endroits seront établis et en état de se défendre par eux-mêmes.

Effectivem<sup>t</sup>. cette barrière prétendue (la partie du fleuve St-Laurent) n'en devient une que parce qu'elle touche les possessions Ang<sup>ses</sup>. et qu'on peut y envoyer d'Europe une armée, des munitions de guerre et de bouche et toutes ces choses rassemblées, commencera attaquer la nouvelle Ang<sup>re</sup>. Si l'on

appelle diversion un pareil moien on en peut faire de plus réelles et de moins de dépense en Europe.

La population du Canada dans la partie du fleuve St-Laurent, ne pourra jamais balancer celle de la nouvelle Ang<sup>re</sup>. Soit par la pauvreté du pays, soit par le défaut de commerce; objets qui seuls peuvent attirer des ho<sup>es</sup>. ou exciter le travail et l'industrie de ceux qui y sont.

Il est certain que le peu de progrès que les Ang<sup>s</sup>. ont fait par le passé sont dûs à l'union des Canadiens et des Sauvages; mais cette union ne peut se conserver. Ces barbares sont toujours pour ceux qui prennent leurs marchandises au plus haut prix et leur en fournissent d'Europe à meilleur marché. Ils trouvent ces avantages avec les Ang<sup>s</sup>. de qui les François mêmes tiroient des marchandises pour la traite avant l'acte qui défend aux Ang<sup>s</sup>. de leur en vendre aucunes propres à la traite avec les Sauvages on ne pourra donc plus compter que sur l'amitié de ceux qui sont en petit nombre autour de nos possessions, l'établissement de la Louisiane procurera sans concurrence l'alliance de Nations plus nombreuses, et les Canadiens auront toujours par leur genre de vie, la même supériorité personnelle sur les Ang<sup>s</sup>. on ne peut disconvenir que la puissance qui possédera les riches de l'Amer<sup>e</sup>. n'emporte la balance de l'Europe la France seule peut mettre un frein à l'ambition de l'Ang<sup>re</sup>. mais elle peut y parvenir qu'en négligeant moins sa marine, en rapprochant les forces qu'elle a dans le nouveau monde, en mettant ses colonies à portée de se secourir mutuellement et d'établir un commerce entre elles, d'où vient la puissance de la nouvelle Ang<sup>gr</sup>. si ce n'est de sa Navig<sup>on</sup>. d'abord aux Isles Antilles où s'est fait la 1<sup>re</sup>. consommation de son superflû, et qu'elle étend actuellement dans la plus gr<sup>de</sup>. partie de l'Europe. Les peuples privés de cette ressource seront toujours concentrés chez eux, pauvres, paresseux, sans émulation, ce seroit exactem<sup>t</sup>. l'état des Canadiens sans la chasse qui fait leur seule occupation l'hiver et qui peut-être sera ôté dans peu d'années étant reserrés de tous côtés.

En établissant la supériorité certaine des Ang<sup>s</sup>. sur mer et qu'on ne peut leur ôter, dit M. de la Galissonnière (chose dont tout le monde ne convient pas) il est nécessaire de mettre les colonies en état de se deffendre par elles-mêmes, c'est

indiquer le seul remède Il peut se trouver dans l'établissement<sup>t</sup>. de la Louisiane qui produit tout jusqu'au salpêtre, mais le Canada n'a presque aucunes ressources et ne peut se passer des secours de la France, la barrière du Mexique est effectivement<sup>t</sup>. la Louisiane, mais comment en sera-t-elle une si elle ne se soutient qu'à l'ombre des forces du Canada qui seront toujours arrêtées dans leur passage sur le lac Ontario. Il n'y aura donc plus que la diversion du côté de la Pensilvanie; on en a déjà assés parlé.

La fécondité du Canada ne peut servir de pépinière aux Isles méridionales le peu de Canadiens qui y sont répandus prouve q<sup>ls</sup>. ne peuvent abandonner le genre de vie auquel ils sont accoutumés dès leur enfance, savoir la pêche et la chasse, il y a si peu de navigation q<sup>ls</sup>. ne connoissent pour ainsi dire d'autre sphère que la leur et la France d'où on leur apporte le nécessaire.

L'art<sup>e</sup>. 3 parle en peu de mots de la Baye d'Hudson, chose peu importante les limites selon lui n'en n'ont pas été réglées. Elles l'ont été cependant du côté des lacs.

#### *Article 4<sup>e</sup>.*

L'établissement de Louisbourg a été proposé en 1606 dans le tems que nous étions maîtres de Terre neuve et de l'Acadie. On donnera ici quelques extraits du Mémoire de M. Rodot pour constater la nécessité de cet établissement.

#### *Extraits*

L'établissement du Canada a été formé sur le commerce du Castor, selon les apparences il devoit manquer un jour absolument, ou bien par sa grande abond<sup>ee</sup>. perdre son prix, ce d<sup>er</sup>. inconvénient est arrivé et le Canada languit puisque son seul commerce a cessé, il faut donc tâcher de faire subsister le peuple de ce pays indépendamment de ce commerce en lui faisant trouver un débouché aisé et commode des denrées q<sup>l</sup>. pourroit cultiver, et ce n'est qu'en établissant l'Isle Royale.

Le Canada quand même il seroit riche ne peut avoir de gros Vaux<sup>x</sup>. pour faire son commerce avec la France par ce q<sup>l</sup>. faut les faire échouer fort haut pendant l'hiver que cela ne se peut que pour les petits bâtimens qui sont tout ce tems parmi

les glaces et couverts de neige ainsi le Canada ne pouvant faire son commerce avec la France dans ces petits bâtimens, il faut absolument q<sup>l</sup>. se fasse de proche en proche pour q<sup>l</sup>. puisse gagner une partie de son frêt.

On voit par ces extraits que l'objet de l'établissement de Louisbourg étoit de faciliter aux Canadiens le moien de transporter leurs marchandises, dans un endroit où leurs petits bâtimens püssent aller et gagner seulem<sup>t</sup>. le frêt de l'aller et du retour de Québec à cette Isle, objet qu'on regardoit co<sup>e</sup>. important eû égard à leur pauvreté.

La cession de Terre-neuve et de l'Acadie a rendu ce poste encore plus précieux on a dépensé des sommes immenses pour sa conservation quoique M. de la Galissonnière assure dans son mémoire q<sup>l</sup>. ne se peut maintenir sans la possession d'une partie de l'Acadie, ce q<sup>l</sup>. avoit prévu est arrivé. Il est au pouvoir des Ang<sup>s</sup>. on a vû à quoi ont servis les Canadiens et les Sauvages qu'on y a envoyé avec beaucoup de risques et à gr<sup>ds</sup>. frais de Québec ainsi l'on doit juger comment l'un peut se maintenir par l'autre. La rivière St-Jean par laquelle seule on peut, dit-on, communiquer l'hiver avec le Canada, est située dans la Baye de Fondy, l'entrée du fort en est très difficile. D'ailleurs bien des gens assurent que cette rivière gèle pendant l'hyver, il y a des portages et un chemin fort long pour arriver au fleuve St-Laurent où l'on est obligé de s'arrêter ainsi on ne peut secourir que la partie Merid<sup>le</sup>. du fleuve mais en supposant que ces difficultés fussent moins grandes, il faut toujours passer par la Baye de Fondy, cottoyer l'Acadie et dans ce cas il faut des V<sup>aux</sup>. de guerre en assez grand nombre pour conduire les secours et les préserver des corsaires et des V<sup>aux</sup>. de guerre qui hivernent à la nouvelle Ang<sup>re</sup>. et croisent continuellement dans ces parages.

Les ports de l'Isle Royale ne servent point de retraite aux V<sup>x</sup>. qui viennent de l'Am<sup>er</sup>. en tems de guerre, ils craignent trop les V<sup>aux</sup>. ennemis qui y rôdent continuellement ils passent sur les accors du banc de Terre Neuve, et lors q<sup>ls</sup>. ont une voye d'eau et q<sup>ls</sup>. manquent de vivres, ils relâchent toujours aux isles antilles on pourroit compter aisément les vaiss<sup>x</sup>. marchands ou de la compagnie qui ont relâché à Louisbourg les marins qui y étoient armoient bien peu de corsaires, et ceux qu'on y a vû avant sa prise étoient presque

tous des corsaires de la Martinique qui ont disparus d'abord que les flottes Ang<sup>ses</sup>. S'y sont montrées en supériorité.

M. de la Galissonnière insiste toujours sur la nécessité indispensable de recouvrer la partie de l'Acadie qui n'est séparée de Louisbourg que par un canal, mais peut-on se flatter de cette espérance tandis que l'Ang<sup>re</sup>. pousse ses prétentions jusqu'au fleuve St-Laurent. M. de la Galissonnière voioit très bien ce qui étoit nécessaire pour la Conser<sup>er</sup>. de Louisbourg et du Canada et les limites qu'il prescrivoit étoient indispensables pour la communication de nos différens établissemens dans cette partie du monde; mais les ang<sup>s</sup>. le sentoient co<sup>e</sup>. lui et dans les conférences qu'on a eû à ce sujet avec un ministre d'Ang<sup>re</sup>. Il dit positivem<sup>t</sup>. q<sup>l</sup>. ni auroit pas un ho<sup>e</sup>. assés hardi dans le ministère pour proposer aucun désistement sur la moindre des possessions de l'Ang<sup>re</sup>. dans la péninsule de l'Acadie, Les circonstances présentes ne les feront pas changer de sentiment, il y a lieu de croire que ces vues réciproques ont occasionné la guerre présente et l'on devoit juger que la force seule en décideroit.

#### *Article 5*

M. de la Galissonnière avoue ici de bonne foi l'impossibilité morale de conserver le Canada, la gloire de la nation lui fait imaginer tout ce qui peut contribuer à en empêcher ou retarder la perte, des forts bâtis à Gaspé, de nouvelles fortifications à Québec et Mont-réal, celles du fort Frédéric augmentées, et la nécessité d'y attirer une peuplade de sauvages le poste de la Galette a fortifier, le fort Frontenac à mettre hors d'insulte ne le garantissent pas encore. Il gémit avec raison de ce qu'on a laissé les Ang<sup>s</sup>. s'établir sur le lac Ontario et dit positivem<sup>t</sup>. que ce poste prive la haute et basse Louisianne de tous secours du Canada qu'on sera toujours obligé d'avoir de nombreux corps de troupes dans tous les postes pour contenir les sauvages qui excités par les présents des Ang<sup>s</sup>. ne laisseront même en tems de paix cultiver que l'intérieur des terres, il insiste ensuite sur la destruction du fort Oswego, sur des établissem<sup>ts</sup>. considérables au poste des Miamis, du Détroit, sur l'Ohio, et enfin aux Illinois co<sup>e</sup>. le pays le plus propre à la culture du bled qui y vient presque sans peine

et qui peut en augmentant ses habit<sup>s</sup>. fournir à un peuple nombreux les aliments nécessaires.

On voit par cet exposé que M. de la Galissonnière regarde co<sup>e</sup>. indispensables les mêmes établissem<sup>ts</sup>. que l'on propose et q<sup>l</sup>. n'y a de différence qu'en ce q<sup>l</sup>. appelle Canada, est désigné haute Louisiane qu'on lise attentivem<sup>t</sup>. son Mémoire depuis l'art<sup>e</sup>. 5 jusqu'à la fin on verra que le Détroit le fleuve Ohio, les Illinois sont les seules barrières du Mexique et des colonies q<sup>l</sup>. faut nécessairem<sup>t</sup>. fortifier et établir ces endroits. Il veut conserver le reste du Canada pour soutenir, ces colonies naissantes, soit par la population q<sup>l</sup>. leur procurera soit en attaquant les ang<sup>s</sup>. du côté de la Pensilvanie s'ils nous troublent dans ces établissem<sup>ts</sup>. Suivons ses idées de nouvelles peuplades assûreront le cours de l'Ohio à la France, elles secourront la Louisiane, les Illinois la fourniront de vivres, elle s'établira alors d'elle-même et les Anglois seront arrêtés dans leurs profits.

Il vient donc par degrés et par une longue suite de tems au but qu'on se propose de remplir tout d'un coup par le profit de transmigration. Il y ajoute un moien de plus qui est la diversion qu'on peut faire et qu'on a démontré ne pouvoir exister que par les secours d'Europe, et quels moyens, quelles dépenses n'exige-t-il pas pour y parvenir, la gloire de la nation, le désir de tout conserver ont peut-être dérobé à cet homme intelligent la façon la plus prompte et la plus assûrée de parvenir à arrêter les projets de l'Angleterre.

---

LETTRE DU MINISTRE A M. DE SELLE

---

A Ves. le 15 may 1725

Monsieur de Chasel, intend<sup>t</sup>. de la Nouvelle-France, Monsieur est employé sur l'état des dépenses de Canada de la présente année pour la somme de 15705 l. pour ses app<sup>ens</sup>, ceux de son secrétaire et le fret et transport de ses hardes, et provisions pend<sup>t</sup>. 11 mois 19 jours à compter du 12 janvier d<sup>er</sup>. comme il doit ce rendre incessamment à Rochefort pour s'y embarquer sur la flutte *Le Chameau* et quil a besoin de recevoir cette somme à Paris vous la luy payeréz en donnant caution pour le tems quil reste à échoir et vous remettrez sa quittance pour comptant à votre commis à Québec.

## L'ENSEIGNE ANTOINE SALLIEN DE SAILLAN

M. Aegidius Fauteux, dans le *B. R. H.* du mois de mai 1930, termine un article sur "Antoine Salin de Saillan", comme suit: "Le problème reste donc ouvert quant au mystérieux Antoine Salin de Saillan tué au Canada en 1761."

Ce n'est pas au Canada mais en Acadie que mourut Antoine de Sallien de Saillan, le 8 septembre 1707.

M. le baron de Woelmont est certainement en erreur en disant qu'il fut tué au Canada en 1761.

Les deux pièces suivantes extraites des registres de l'état civil de la paroisse St-Jean-Baptiste de Port-Royal n'ont pas besoin de commentaire. Voici: Mariage d'Antoine de Saillan avec Anne de Pobomkou.

Ce dix-huitième du mois de juillet de l'année mil sept cent sept, moy soussigné faisant les fonctions curiales à Port Royal de l'Acadie, après publication d'un ban étant dispensé des deux autres, sans qu'il se soit trouvé aucune opposition ay conjoints en face d'église le sieur Antoine de Sallien sieur de Saillan fils de Pierre Paul de Salien de Saillan, gentilhomme du diocèse de Conférans et de demoiselle Françoise Dassier du même diocèse, et Anne de Pobomkou, fille du sieur Jacques Pobomkou, Ecuyer, sieur d'Entramont et damoiselle Anne de St-Etienne.

En foy de quoi j'ai signé avec l'époux, l'épouse, les parens et témoins le même jour et an que dessus.

De Saillan	Anne Mius
Philippe Mieux	Subercasse
Charles Mius	Dupont Duvivier
St Etienne de la Tour	De Chambon
De Goutin	DeRenon
F. Justinien Durand, missionnaire récollet.	

### *Sépulture d'Antoine de Saillan*

Le huitième de septembre de l'année 1707, moy soussigné faisant les fonctions curiales à Port-Royal de l'Acadie, ay inhumé avec les cérémonies ordinaires Antoine de Saillan, mort le même jour d'une blessure reçue en se battant contre les Anglais. Il était enseigne d'une compagnie de la marine

au fort de Port-Royal. Il a reçu tous les sacremens avec beaucoup d'édification. En foy de quoi j'ai signé le même jour et an que dessus.

f. Justinien Durand, missionnaire récollet.

Sa veuve épousa en secondes noces Philippe de Pastour de Costebelle, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de l'Île Royale. Celui-ci mourut à Louisbourg, le 3 octobre 1717. Quand il épousa Anne Mius-d'Entremont, il était veuf de Anne de Tours de Sourdeval.

Anne Mius-d'Entremont épousa en troisièmes noces Laurent de Navailles, baron de Laballat-Figières.

PLACIDE GAUDET

---

### LES DISPARUS

---

*L'abbé Léon Gingras* — Né à Québec le 5 août 1808, du mariage de Pierre Gingras et de Marguerite Gaboury. Ordonné prêtre le 21 août 1831, il fut presque aussitôt nommé professeur de théologie au séminaire de Québec. Il fut aussi directeur du grand et du petit séminaire de Québec. En 1844, M. l'abbé Gingras avait fait le pèlerinage de la Terre-Sainte. En 1858, il s'embarquait de nouveau pour l'Europe. Il mourut au cours de ce voyage, à Paris, le 18 février 1860. M. l'abbé Gingras avait rapporté de son voyage en Orient une foule de souvenirs qu'il consigna dans un ouvrage en deux volumes publiés en 1847 sous le titre *L'Orient ou Voyage en Egypte, en Arabie, en Terre-Sainte, en Turquie et en Grèce*.

*Mgr Joseph-Alfred Archambault* — Né à L'Assomption le 23 mai 1859, du mariage de l'honorable Louis Archambault et de Elisabeth Dugal. Ordonné prêtre le 29 juin 1882, il fut professeur au collège de L'Assomption, vice-chancelier de l'archevêché de Montréal, chanoine de la cathédrale puis vice-recteur de l'université Laval, à Montréal. Protonotaire apostolique en 1902, il fut choisi en 1904 comme évêque de Joliette et sacré dans sa cathédrale le 24 août 1904. Décédé à Joliette le 26 avril 1913. Auteur de *Sermon sur l'autorité des évêques* (1894), *L'autorité sociale, sa nature, sa nécessité, son origine, son exercice* (1909). A consulter sur Mgr Archambault: *A la mémoire vénérée de S. G. Mgr Archambault, premier évêque de Joliette*.

NOTES SUR LES STEBBINS, AUSSI APPELES  
STEBBENN, STEBENNE, STEBAN, etc.

From *Sheldon's History of Deerfield*, (printed at Deerfield, Mass., 1896.) Vol. 2, page 317 and following.

1—*Rowland Stebbins* (born?) 1594, son of Francis Stebbins, came from England and settled in Roxbury, Mass. Married Mary Winch. Was with William Pyncheon at the founding of Springfield (Mass.).

2—*John*, son of Rowland Stebbins, was one of the original proprietors of Pocumtuck. Married Mary Munden.

3—*John*, son of John Stebbins, born 1647. Carpenter. Soldier (at Springfield) under captain Lothrop, and the only man known to have come out whole from the Bloody Brook Massacre..... He came to Deerfield at the permanent settlement, and lived on lot No. 35, where his house was burned, and his entire family captured (*par l'expédition de Hertel de Rouville*) Feb. 29, 1704. Of them all, only himself, his wife (Dorothy Alexander) and son John are known to have come back (to Deerfield).

In the list of captives which Stephen Williams made in 1731, and published in an appendix to "The Redeemed Captive", Samuel, the second son, is marked as having returned, but in the will of his father, made in 1723, he is named as still in Canada. The eventful life of John Stebbins closed Dec. 19, 1724. He had married Dorothy, daughter of John Alexander, of Newton. She was alive in Newton in 1733.

Children: *John, Abigail, Thankful, Samuel, Ebenezer, Joseph.*

*John*, born about 1685 (came back to Deerfield).

*Abigail*, born about 1687. On Feb. 3rd, 1704, she was married, by Rev. John Williams, to *James Denyo* (Jacques de Noyon), "one of the three Frenchmen from Canada." (Probablement des coureurs de bois ou des colons en expédition de chasse, qui s'étaient attardés à Deerfield, puisque de Noyon y prit femme.) On Feb. 29th, 1704, Abigail was taken prisoner to Canada with her husband. Their son *Aaron*, born in Canada Dec. 14, 1704, came back to Deerfield and was the founder of the New England "Denio" family. Miss Alice Baker, in a paper read before the Pocumtuck Valley

Memorial Association, Feb. 28, 1888, gave the real name of Abigail's husband. It was *Jacques de Noyon*, and she discovered at Boucherville a record of his ancestors and descendants. She found that Abigail was baptized at Montreal in May, 1708, by the name of *Marguerite*. Her sponsors were Vaudreuil, the governor of Canada, and Marguerite Bonat Pascaud, wife of one of his generals. The noted Father Meriel was one of the witnesses.

*Thankful*, born Sept. 5, 1691. Married a Frenchman in Canada.

*Samuel*, born Dec. 25, 1688, alive in Canada, 1723.

*Ebenezer*, b. Sept. 3, 1691. In Canada 1723.

*Joseph*, born 1699, married in Canada Mary Sansouci and settled in Chambly where he died Apr. 23, 1753. Two of his descendants were still in Chambly in 1896.

\* \* \*

From *History and Proceedings of the Pocumtuck Valley Memorial Association*, 1890-1898, vol. 3. (Printed at Deerfield, Mass., 1901.)

From the paper by Miss Baker, *An Unredeemed Captive*, page 65:

".....How *Abigail*, the girlish bride of Jacques de Noyon (one of the Canadian bushrangers unaccountably in Deerfield at the time of the attack by Hertel de Rouville) thus doubly a captive, went with him (de Noyon) to his boyhood's home in Boucherville; how, later, she sent her oldest child, *René*, a lad of ten, with a hunting party of French and Indians to visit his grandparents in Deerfield; how, on the return of the hunters, René staid behind and grew up there as *Aaron Denio*, inheriting his mother's share of his grandfather's estate; how Abigail, his mother, after her father's death.... returned to keep the 22nd anniversary of her marriage and capture with her widowed mother in Deerfield; how, though our records are silent concerning the interesting event, the parish priest at Boucherville, in November 1726, records the baptism of Marie-Aimée her thirteenth child, born at "Guerrefils" (Deerfield) Feb. 27th, 1726: all this is twice-told tale, romantic enough to bear twice telling.

At Chambly, April 23rd, 1707, Father Dublaron baptized *Louise-Therese Stebbins* (*Thankful Stebbins*) sister of

Abigail. Her godfather and godmother were Monsieur Hertel (de Perigny?) Seigneur de Chambly, and Madame de Perigny, wife of the commandant of the fort de Chambly. The parish register of Longueuil shows that at Boucherville, Feb. 4th, 1711, Therese-Louise Stebbins (Thankful Stebbins) was married to Adrien Le Grain, called Lavallée (capitaine de milice) of Chambly. Among the witnesses was Jacques de Noyon, brother-in-law of the bride. Thankful-(Therese) Stebbins had been godmother to one of Abigail-(Marguerite)'s children in Boucherville; and some years later, two of Abigail's children went to Chambly to serve as godparents to one of Thankful's children....."

\* \* \*

From *A Historic and Present-Day Guide of Old Deerfield*, by Emma Lewis Coleman. 1912:

(Note: There are several fine old houses in Deerfield to-day known as the Stebbins Houses. The following lines apply to a house erected on the site of an earlier one belonging to John Stebbins, father of Abigail, Thankful, Joseph, and the other Stebbins children who settled in Canada. C. R.)

From *A Historic and Present-Day Guide of Old Deerfield*, by Emma Lewis Coleman, 1912.

"The *Pink House* (which was long ago red)...is known by the "Libert Pole" Boulder placed in front of it.

(It is not a house built by any of the Stebbins but) In earlier times, *John Stebbins*, the only man who escaped unharmed from the Bloody Brook Massacre, lived here. His house was destroyed and all his family captured in 1704. Three (of the children) were redeemed. Four remained in Canada, where their descendants are living. Nothing was known of their fate until Miss Baker traced them on the Canadian records. Abigail, having married a Frenchman in Deerfield before 1704, may have found captivity in her husband's country agreeable, but her eldest child, when he was about ten years old, having been sent by a party of French and Indian traders to visit his grandparents, preferred New England, where he founded not only a family but a name, his own being changed, probably by clumsy tongues, from Rene de Noyon to Aaron Denio. He inherited his mother's portion. John Stebbins, sore at the absence of his children,

wrote in his will: "Those who will not live in New England shall have five shillings each and no more".....

\* \* \*

About the massacre of Bloody Brook, near Deerfield, in 1675, Edward Everett Hale has this to say in his "Lamentable Ballad of Bloody Brook". (First and last stanzas):

"Come, listen to the story of brave Lathrop and his men,—  
How they fought, how they died,  
When they marched against the Red-Skins  
In the autumn days and then  
How they fell in their pride,  
By Pocumtuck's side.

.....

Oh, weep, ye maids of Essex for the lads who have died,—  
The flower of Essex they!  
The Bloody Brook still ripples by the black mountain-side,  
But never shall they come again to see the ocean-tide,  
And never shall the bridgeroom return to his bride,  
From that dark and cruel day, — cruel day!"

\* \* \*

*Dictionnaire Généalogique de Tanguay*, vol. 7 :

"Stebbins — Abigail-Marguerite. Née 4 janvier, 1684, à Deerfield, Nouvelle-Angleterre; b. 28 mai, 1708, à Montréal; mariée 8 février 1704 à Jacques de Noyon. Mariée par un ministre à Deerfield, elle vint s'établir à Boucherville avec son mari, sergent dans la compagnie de Tonty. Elle eut pour parrain le gouverneur Rigaud de Vaudreuil, et pour marraine Marguerite Bouat, épouse d'Antoine Pacaud, commis-trésorier des deniers du Roy."

CORINNE ROCHELEAU

---

## LES DISPARUS

---

*L'abbé Jean Moyen* — Né à Valvergnès, Tulle, en France, le 10 août 1828, du mariage de Denis Moyen et de Marguerite Bachelerie, il entra dans la Compagnie de Saint-Sulpice le 6 octobre 1848 et fut ordonné prêtre le 6 juin 1852. M. Moyen fut employé au séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, de 1858 à 1874. Décédé à Alix (Lyon), en France, le 8 janvier 1899. Il avait publié à Montréal, en 1871, *Cours élémentaire de botanique et flore du Canada, à l'usage des maisons d'éducation.*

LA STATUE DE N.-D. DE TOUTE-GRACE  
A L'HOTEL-DIEU DE QUEBEC

Vers la fin du siècle dernier un vaisseau nommé *La Madeleine* dans lequel il y avait trente hommes d'équipage partit de Québec à la fin de l'automne et fut surpris, sur les bancs de Terre-Neuve, par une furieuse tempête dont le vent impétueux le poussa avec une violence extrême sur les côtes d'Angleterre. Pendant plusieurs jours, quoiqu'ils fussent à mats et à cordes, ils dérivèrent plus de cinq cents lieues. Quand ils se virent proches des rochers de Plymouth, tous ceux qui étaient dans le vaisseau se crurent perdus inévitablement, et pensaient n'avoir pas une heure à vivre. Le capitaine nommé Jeffrey et le pilote qui en jugèrent comme les autres firent sonner la cloche d'alarme et ordonnèrent à tout le monde de passer sur le tillac. Ils n'eurent pas besoin d'exagérer le péril où ils étaient pour le faire craindre; chacun se sentant saisi de peur. Ils s'exhortèrent en la confiance en Dieu, qui seul pouvait les tirer de cet écueil. Les principaux officiers du bord proposèrent à l'équipage de s'adresser à la Très-Sainte Vierge pour obtenir cette faveur, en lui promettant que, si elle les préservait de cet accident, ils feraient chanter une grand'messe en son honneur dans la chapelle de Notre-Dame de Toute Grâce qui est à trois lieues du Hâvre, et d'y communier en action de grâces. Tous y consentirent bien volontiers et le voeu ne fut pas plutôt prononcé que sur le champ il s'éleva un vent de terre qui le repoussa au large avec une grande vitesse, ce qui changea leur consternation et leur crainte en joie et en reconnaissance envers la Mère de Dieu. Ils furent tous pénétrés de la plus sensible dévotion et ne manquèrent pas en arrivant en France de s'acquitter de leur promesse et de faire une fête solennelle en mémoire de ce miracle.

Mais le plus jeune de cette troupe, plus touché que les autres, ne crut pas avoir assez fait, quoiqu'il eût accompli son voeu. Il porta longtemps dans son coeur le désir de rendre sa gratitude plus éclatante envers la très-sainte Vierge, et forma le dessein de la faire honorer au Canada sous le titre de Notre-Dame de Toute-Grâce, qui lui avait été si favorable. Il voulut bien choisir notre église pour accomplir son

pieux dessein, et, comme il ne voulait pas être connu, il fit écrire à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1737, pour lui demander si on recevrait chez elle l'image de Notre-Dame de Toute-Grâce. Elle répondit que la Sainte Vierge étant la Mère et la Supérieure perpétuelle de la maison, on se porterait toujours avec plaisir, à tout ce qui pourrait marquer notre tendre dévotion, qu'on n'avait qu'à envoyer son image et qu'elle serait la très bien venue. Nous ignorions alors ce qui s'était passé. L'année suivante, 1738, la statue arriva, le douzième de septembre, d'une manière toute singulière. On avait chargé la caisse qui la renfermait, sur un navire pêcheur, venant du Havre à l'Île Royale (1). Quand on la débarqua, il ne s'y trouva point d'adresse. Le capitaine se souvenait seulement, qu'on lui avait donné cette caisse pour l'Hôtel-Dieu de Québec; il pria M. de la Richardière, officier de ce pays, de la prendre pour nous la remettre lequel ne voulut pas s'en charger sans l'ouvrir pour savoir ce qu'elle contenait. Il y trouva des lettres pour l'Hôtel-Dieu de Québec, qui prouvèrent le dire du capitaine. Cette caisse nous fut donc apportée par un matelot qui dit, en la posant dans l'hôpital, que c'était une Vierge qu'on avait fait voeu de nous donner. On fit quelque difficulté de recevoir cet envoi sans adresse craignant qu'elle ne fût pas pour nous. Cependant on se rappela ce qui avait été mandé l'année précédente, et on jugea que c'était Notre-Dame de Toute-Grâce. Notre Mère Supérieure assigna une heure où on devait ouvrir cette caisse, en présence de toutes les religieuses. Chacune se disposa à s'y trouver. On la porta à la communauté en un moment où le temps était noir et chargé. Il se formait un orage qui alarmait les moins peureuses du tonnerre, parcequ'il n'y avait pas quinze jours qu'il était tombé proche de notre hôpital, et qu'il avait tué une femme au milieu de ses parents. Plusieurs se mirent à genoux autour de cette caisse bénie, en attendant le moment qui était marqué pour en faire l'ouverture. On tinta la cloche pour l'assemblée. Au même instant, le temps s'éclaircit, l'orage se dissipa, l'air devint serein et lumineux, les plus craintives se rassurèrent, et toutes admirèrent ce changement. Ce fut le premier bien que nous fit Notre-Dame de Toute-Grâce.

---

(1) L'Île du Cap Breton.

Mais lorsque la caisse fut ouverte, le premier coup d'oeil que nous jetâmes sur cette sainte image nous charma et nous pénétra d'une dévotion si sensible qu'un grand nombre d'entre nous en versèrent d'abondantes larmes. On plaça la Ste-Vierge sur l'autel, on alluma des cierges à ses côtés, on brûla des parfums, et on chanta des hymnes et des cantiques avec des sentiments si tendres, d'amour et de joie, qu'il n'est pas possible de les exprimer. On fit ensuite la lecture des lettres qui nous apprirent l'intention de celui qui nous l'envoyait, et qui désirait que la vénérable image fut bénite avant que de l'exposer au culte public. Monsieur le grand-vicaire J. P. de Miniac qui heureusement se trouva à l'infirmerie où il visitait les malades, fut prié de venir faire cette cérémonie, ce qu'il fit avec beaucoup de consolation, admirant comme nous la Providence qui nous favorisait de ce don. Nos bienfaiteurs avaient mis dans la caisse, des bouquets de soie artificiels et un certain nombre de chapelets brigittins, un reliquaire qui renfermait une collection de petites pierres prises dans tous les endroits qui ont été consacrés par la présence de Notre-Seigneur dans la Terre Sainte, des livres, des écrits de dévotion, enfin tout ce qui pouvait nous marquer de l'affection, avec de grandes recommandations de faire honorer l'image de Notre-Dame de Toute-Grâce, assurant qu'elle serait une source de bénédictions, non seulement pour notre communauté, mais pour tout le Canada.

Le vertueux Frère Pierre Beffin, religieux connu, aimé, estimé et respecté à Rennes, fut le seul qui parut nous avoir envoyé ce présent, quoique d'autres y eussent plus de part que lui, mais ils ne voulaient pas être connus.

Le lendemain, qui était un samedi, notre Mère Supérieure obtint la communion générale, pour remercier Dieu de cette faveur. On chanta des motets d'action de grâces à la messe et dans l'après-midi on fit une célèbre procession qui passa par les salles où les religieuses firent retentir les louanges de la Reine du ciel, avec tant de dévotion, qu'elles en inspirèrent à une grande foule qui était accourue, sur le bruit de cette nouvelle, pour voir cette merveilleuse image. Elle était soutenue par deux religieuses qui marchaient aux côtés de la Mère Supérieure. On la posa sur l'autel de la salle, et toutes les personnes qui se trouvèrent dans l'hôpital, tant de la ville

que de la campagne, furent aussi attendries que nous en la regardant. Rien ne leur parut plus admirable que les sentiments dont nos soeurs étaient remplies. Des larmes de joie et de dévotion coulaient de tous les yeux. Les religieuses avaient de la peine à chanter tant leur coeur était pénétré de consolation, et tout ému d'une sainte confiance.

Notre-Dame de Toute-Grâce fut ensuite portée au chœur et placée en avant sur une table couverte d'un riche tapis, garni de soie et de ruban, et posée sur un piedestal doré qui la mettait dans un point de vue où elle paraissait encore plus belle. On chanta le *Te Deum* au son des cloches, et après on plaça la dévote image au-dessus du banc de la supérieure où elle reçut pendant un an les respects et les vœux de toute notre communauté.

Pour achever le récit de sa réception il faut ajouter que le lundi suivant notre mère Supérieure donna une récréation en l'honneur de la sainte Vierge afin qu'on se réjouit de la faveur qu'elle nous avait faite. On nous fit un petit régal au réfectoire. Le *Benedicite* et les *Grâces* furent chantés comme aux fêtes de première classe. Nous regardions, en effet, le choix que la sainte Vierge avait fait de notre maison comme un renouvellement de sa protection, et un gage de son amour pour nous, dans un temps où nous nous préparions à une fête très solennelle, car cette précieuse image nous fut apportée peu de temps avant le centième anniversaire de la fondation de cet Hôtel-Dieu. L'installation de cette statue contribua beaucoup, par la pratique de plusieurs bonnes oeuvres qu'elle nous fit entreprendre, à nous disposer à une parfaite rénovation.

Les révérendes mères Ursulines, à qui nous apprîmes la faveur singulière que nous avions reçue, témoignèrent un grand désir de voir cette sainte image, et nous la leur envoyâmes. Toute leur communauté la reçut en grande cérémonie. Elle fut portée au chœur et placée sur un trône où toutes les religieuses lui rendirent leurs devoirs. Plusieurs la veillèrent tour-à-tour pendant la nuit qu'elle fut exposée dans leur chœur. Des cierges brûlèrent continuellement devant elle. Les Ursulines nous la renvoyèrent avec de grands remerciements.

Les révérendes mères de l'Hôpital Général voulurent partager le même bonheur et demandèrent à voir cette dévote

image. Elles la portèrent en procession dans tous les endroits de leur maison, croyant par là sanctifier tous les lieux où elles la faisaient passer.

Elle nous revint enfin pour notre consolation et nous y attachons un plus grand prix qu'aux plus riches trésors de la terre. En 1739, cette précieuse image fut placée dans le sanctuaire, vis-à-vis notre grille sur une estrade garnie de sculptures dorées, avec des lustres chargés de lumières et de guirlandes.

Plusieurs fois des mariniers, qui avaient eu recours à elle au milieu de dangers évidents, ont fait chanter des messes dans notre église, en reconnaissance de ce qu'elle les avait préservés du naufrage. Nous avons vu plusieurs malades désespérés, parfaitement guéris après les prières pleines de confiance qu'ils lui avaient adressées. Un grand nombre de personnes viennent faire de fréquentes neuvaines devant cette sainte image, et l'on y fait presque continuellement brûler des cierges. Cette dévotion s'augmente de jour en jour et de toutes parts l'on invoque la mère de Dieu sous le titre de Notre-Dame de Toute-Grâce.

D'après la Mère Duplessis de Sainte-Hélène.

---

## SAINT-EDMOND DU LAC-AU-SAUMON

---

La paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon est située dans la vallée Matapédia, au bord du lac au Saumon, lequel est un élargissement de la rivière Matapédia.

Le nom de lac au Saumon fut donné à ce lac parce que ce poisson venait frayer dans ses eaux. Les industries qui se sont établies autour du lac au Saumon en ont chassé le saumon. Il a cherché un gîte plus solitaire.

Le premier colon de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon vint d'Amqui en cet endroit en avril 1885. C'est donc une paroisse assez jeune mais qui a eu tout de même une histoire publiée par son curé, M. l'abbé Bouillon, l'année dernière, sous le titre *Au grand jour ou Les évolutions d'une paroisse canadienne, Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, comté de Matapédia, province de Québec (Canada)*.

## LES BANCS DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE DE QUÉBEC

A l'origine, dans la plupart des églises de la Nouvelle-France le banc du seigneur et même les bancs des simples paroissiens étaient faits par les propriétaires eux-mêmes.

Il n'en fut pas ainsi, toutefois, pour l'église paroissiale de Montréal puisque dans une de ses lettres Mgr de Saint-Vallier se plaint que les bancs du gouverneur et des autres officiers militaires ou civils avaient coûté très cher à la fabrique. "On y a fait des théâtres plutôt que des bancs", écrivait-il.

A Québec, dès 1651, le Conseil de la colonie avait voté une gratification annuelle de mille livres à l'église paroissiale.

En 1663, le Conseil Souverain remplaça le Conseil institué en 1651. L'année suivante, les marguilliers de Québec priaient le Conseil de continuer de donner à la Fabrique la gratification de mille livres qu'elle recevait depuis 1651.

Le Conseil acquiesça à cette demande des marguilliers et la gratification fut ensuite payée chaque année d'abord par l'intendant puis par l'agent de la Compagnie des Indes Occidentales.

En retour de ce don, il y avait des bancs dans l'église à l'usage des conseillers et des agents de la Compagnie des Indes Occidentales. En outre, quelques citoyens avaient droit à des bancs gratuits à perpétuité pour certains dons faits à la paroisse.

En résumé, en 1666, il y avait dans l'église paroissiale de Québec bien juste dix-sept bancs payants.

La liste des propriétaires de ces bancs a été conservée. C'étaient :

- 1° Vincent Poirier de Bellepoire.
- 2° Madame Maheu.
- 3° M. Le Gardeur.
- 4° M. d'Auteuil.
- 5° M. Jean Madry.
- 6° M. Lambert.
- 7° M. Soulart.
- 8° M. Duquet.
- 9° M. Jean Gloria.
- 10° Madame Duplessis.

- 11° M. Le Gardeur de Tilly.
- 12° M. Denys père.
- 13° M. Denys fils.
- 14° M. Chartier.
- 15° M. Roger des Colombiers.
- 16° M. Lavigne.
- 17° M. Loyer de La Tour.

M. l'abbé Auguste Gosselin nous apprend qu'en 1687 le nombre des bancs de l'église paroissiale ou cathédrale de Québec était de vingt-neuf. Là-dessus, à part le banc du gouverneur, sept ne donnaient aucun revenu à la fabrique.

---

#### UNE CONCESSION DE M. DE MONTMAGNY

---

Monsieur le Gouverneur permet aux nommés Guillaume Pepin, Guillaume Isabelle, Pierre Lefebvre et Bastien Dodier, habitant des Trois-Rivières, de desfricher & désarter l'isle du milieu des Trois-Rivières vis-à-vis de leurs habitations dans laquelle ils pourront se retirer et y faire ce qu'ils adviseront bon estre pour le mieux et estant si longuement que Monsieur le Gouverneur (faisant pour Messieurs de la Compagnie) jugera à propos et seront tenus les sus nommés de lui remettre la d. isle quand il luy plaira. La présente permission donnée aux charges et conditions qu'ils feront travailler au desfrichement des terres de la d. isle dans l'année présente et continueront les années suivantes jusqu'à ce qu'il plaira à Monseigneur le Gouverneur de la retirer comme dit est en leur faisant payer le prix de ce qui se trouvera de terre desfrichée & mise par eux en valeur au dire d'experts et gens à ce cognoissant et ne pourra pas un d'entre eux ceddé ny transporter pour quelque cause que ce soit sa part à personne sans la permission de Monsieur le Gouverneur. Fait au fort des Trois-Rivières le premier jour de juin gbj quarante sept.

C. Huault de Montmagny

Par commandement de Monsieur le Gouverneur  
H. Bancheron

LETTRE DE COLBERT AU GOUVERNEUR COURCELLES

Paris, 15 may 1669.

J'ay reçu deux de vos lettres des mois de septembre et de novembre de l'année dernière, auxquelles je suis bien ayse de répondre un peu amplement, un aussy grand éloignement que le vostre méritant bien que l'on vous fasse d'amples réponses ; mais il auroit esté à souhaiter que vos lettres eussent été plus amples et que vous eussiez rendu compte plus en détail de tout ce qui concerne l'estat de la colonie, le défrichement des terres et la conduite que tiennent les Iroquois et autres nations sauvages à l'égard des François.

Sa Majesté a esté très-ayse d'apprendre que la plupart du régiment de Carignan-Salière ayent pris le party de s'habituer dans le pays. Comme vous sçavez bien qu'il n'y a rien de plus important pour le service de Sa Majesté que d'employer toute l'autorité que vous avez en main et toute vostre industrie pour augmenter le nombre des habitans, elle m'ordonne de vous dire que vous ne pouvez rien faire qui luy soit plus agréable que d'avoir un soin très-particulier de tous les habitans qui y sont à présent habitués, de bien observer qu'ils soyent à leur ayse et que la justice leur soit bien rendue sans aucuns frais, autant qu'il se pourra. Et comme vous verrez, par les expéditions que M. Talon reporte audit pays, les grâces que Sa Majesté a bien voulu accorder en faveur des mariages, elle désire aussy que vous vous appliquiez à y porter tous les habitans de l'un et l'autre sexe. C'est en quoy vous pouvez concourir aux intentions de Sa Majesté par le crédit que vous donne le caractère de vostre charge sur leurs esprits.

Vous apprendrez par le retour de M. Talon que Sa Majesté a rendu la liberté de commerce au Canada, en sorte qu'à présent il pourra recevoir avec plus de facilité les vivres et denrées qui luy sont nécessaires, mais aussy est-il nécessaire que vous excitiez les habitans à chercher des marchandises qui puissent convier les François à leur porter des vivres et denrées pour les prendre en

échange ; et cela est d'autant plus nécessaire que, y ayant maintenant une très-grande quantité de pelleteries dans le royaume, s'ils n'avoient d'autres marchandises à donner par échange, peut-estre que les François se dégouteroient bientost de leur porter leurs besoins.

Pour ce qui concerne M. de Bouteroue, comme Sa Majesté a résolu de renvoyer M. Talon, et qu'il vous porte luy-mesme cette dépesche, je n'ay rien à vous dire sur son esprit, mais peut-estre que, avec le temps, vous auriez reconnu en luy de meilleures qualités que vous n'avez fait en si peu de temps que vous l'aviez pratiqué lors de la date de vos lettres ; au moins vous puis-je assurer que c'est un homme qui est icy en fort bonne estime et qui auroit remply dignement les fonctions de son employ ; et, quoyque je sois persuadé qu'il n'eust pas esté, avec le temps, si absolument dépendant de M. l'Evêque et des pères Jésuites, je crois néanmoins qu'il est fort à estimer d'avoir eu de la déférence et de l'estime pour eux.

En un mot, je dois vous dire qu'il est nécessaire qu'un homme, au poste où vous estes, souffre quelquefois les défauts des autres et qu'il sçache se servir de leurs bonnes qualités, encore mesme qu'elles soyent meslées de mauvaises, pour concourir au bien du service et à l'exécution des intentions du Roy.

Vous apprendrez par les lettres de Sa Majesté ce qu'elle désire de vous pour maintenir les habitans dans l'exercice des armes et dans la discipline militaire ; et vous devez considérer ce point comme le plus important et celuy qui contribuera le plus à maintenir, augmenter et fortifier la colonie, d'autant qu'ils seront plus en estat de repousser les injures qui leur pourront estre faites et de réprimer avec plus de force les irruptions des Iroquois et de toutes les autres nations, s'ils en font.

Vous verrez que la résolution que vous avez prise de paroistre quelquefois à Montréal est bien conforme aux intentions de Sa Majesté ; mais elle désire que vous portiez plus loin cette pensée, c'est-à-dire que vous paroissiez, s'il est possible, jusque dans les pays des Iroquois, avec toutes les forces que vous pourrez assembler, de

deux en deux ans, ou plus souvent si vous l'estimez à propos, estant certain qu'il faut établir dans l'esprit de ces nations une grande opinion de la nostre, pour les contenir dans leur devoir ; et cette grande opinion ne pourra jamais estre établie assez fortement jusqu'à ce qu'ils ayent vu trois, quatre, peut-estre cinq ou six fois, toutes les forces françoises dans leur pays ; et quand cette réputation sera une fois bien établie, non-seulement les habitans de cette colonie en recevront les avantages de ne pouvoir jamais estre troublés dans leur travail et leur commerce, mais mesme ces avantages, estant connus dans le royaume, convieront un nombre considérable de François d'y passer tous les ans ; en sorte que ce pays se peuplera et s'augmentera sans aucune peine.

Quoyque vous deviez apprendre par M. Talon tout ce que le Roy fait pour ledit pays cette année, je ne laisseray pas de vous dire en trois mots que Sa Majesté a employé plus de 200,000 livres pour toutes les choses qu'elle a estimé nécessaire d'y faire, qu'il passe 150 filles pour y estre mariées, six compagnies effectuées de 50 hommes chacune, avec plus de 30 officiers ou gentilshommes pour s'y établir tous ; et plus de 200 autres personnes qui passent pareillement dans cette vue. Vous voyez bien qu'un effort si considérable marque bien l'estime que Sa Majesté fait de ce pays-là, et qu'elle considérera bien les services qui luy seront rendus pour l'augmenter.

Sur le sujet de la trop grande autorité que vous trouvez que l'évesque de Pétrée et les Jésuites, ou pour mieux dire ces derniers sous le nom du premier, se donnent, je dois vous dire qu'il est nécessaire que vous agissiez avec beaucoup de prudence et de circonspection sur cette matière, vu qu'elle est de telle nature que, lorsque le pays augmentera en habitans, assurément l'autorité royale surmontera l'ecclésiastique et reprendra la véritable estendue qu'elle doit avoir. En attendant vous pourrez toujours empescher adroitement, sans qu'il paroisse ni rupture entre vous, ni partialité de vostre part, les trop grandes entreprises qu'ils pourroient faire ; sur quoy vous pourrez consulter M. Talon et agir de concert avec luy

LE SUPPLICE D'UN IROQUOIS EN 1636

Le quinzième de ce mois (août 1636), un prisonnier iroquois était descendu à Québec pour y être mis à mort par les Sauvages. Voici les particularités de son supplice, selon que le Père de Quen m'en a informé. Si tôt, dit-il, que cette pauvre victime mit pied à terre, les femmes s'en saisirent et le menèrent en leurs cabanes ; là on le fit danser, cependant une mégère parut armée d'un fouet de cordes à plusieurs noeuds, qui lui décharge des coups à tour de bras avec autant de rage qu'elle avait de force ; une autre lui frappe la poitrine, l'estomac et le ventre d'un gros caillou, et une troisième lui découpe les épaules avec un couteau, et lui fait ruisseler le sang de tous côtés. Quelque temps après, un Sauvage sec et défait comme un squelette, étant malade depuis plusieurs mois, reprit des forces à la vue de ce misérable, il lui saute au collet, l'attrape par l'oreille comme un chien, la lui emporte à belles dents, la lui met dans la bouche ; le prisonnier la prend sans se troubler, la mâche quelque temps, et ne la pouvant avaler, la crache dans le feu : voilà l'accueil qu'on lui fit. Après cela, on lui donne quelque relâche, on le traite des meilleures viandes qui fussent en la cabane et, ce qui semble incroyable, cet homme se réjouissait, comme s'il eut appris nouvelle de sa liberté. Sur le soir, ils le traient lié de cordes de cabane en cabane, pendant qu'une femme enragée le fouettait à la cadence d'une chanson ; on dit qu'ils exercèrent une autre cruauté sur lui, qui ferait rougir ce papier. Monsieur le gouverneur, étant informé de tout ceci, leur fit signifier qu'il était mécontent de ces cruautés et qu'ils se retirassent ailleurs, pour ne blesser la vue de nos Français par des barbaries insupportables à nos yeux ; cela leur fit abrégier leur manie ; ils passèrent donc de là le grand fleuve et firent étrangler cette victime, qu'ils rôtirent au feu, puis la donnèrent aux chiens, jetant les os dans la rivière (*Relation des Jésuites*, 1636).

## M. LEOPOLD DE MARTEL DE SAINT-ANTOINE

Il n'était pas Canadien, mais ses ancêtres l'avaient été. Leur souvenir lui était resté cher et il mettait une vraie fierté à revendiquer les traditions qui le rattachaient à la Nouvelle-France.

Pierre-Hector de Martel, son père, était en effet l'arrière petit-fils d'un homme bien connu dans l'histoire canadienne — pas assez connu peut-être — Jean-Baptiste-Grégoire Martel, garde des magasins du Roi à Montréal, dans les dernières années du régime français.

Presque toute la vie de Léopold de Martel s'est écoulée dans la propriété de la Roche-Martel, sise à Louestault, près de Tours. Son bisaïeul, Pierre Martel de Saint-Antoine, l'avait achetée en 1776. Et, depuis lors, la descendance de ce dernier s'y est continuée. Les héritiers de son nom ont su y maintenir les habitudes qui n'ont cessé de les imposer au respect et à l'affection de ceux qui les entouraient. Pierre-Hector de Martel avait été maire de Louestault; son fils fut conseiller municipal pendant dix-neuf ans.

M. Léopold de Martel était profondément attaché à sa terre patrimoniale; mais ses compatriotes ne l'étaient pas moins à lui et aux siens. On le vit bien le jour de ses obsèques (15 avril 1929). L'église de Louestault était pleine. Toute la population avait tenu à venir se ranger autour de cette famille si justement estimée.

Les qualités personnelles de M. Léopold de Martel faisaient de lui une personnalité éminemment sympathique: désintéressement, générosité, souriante bonhomie, parfaite courtoisie, il possédait toutes les vertus qu'à tort ou à raison, nous nous figurons avoir été l'apanage des gens de l'ancienne France. M. de Martel était un homme d'aujourd'hui; mais il était aussi un homme du temps où l'on savait penser aux autres.

Il n'y a pas que cela que l'on pouvait louer en lui. Son irréprochable droiture, sa foi robuste, son esprit de famille méritent bien aussi que nous les admirions. Il avait toujours vécu en homme d'honneur. C'est en chrétien convaincu qu'il est mort. " Je pars pour le Ciel ", tel fut un de ses derniers mots.

Presque jusqu'au bout, il garda sa connaissance, mais la mort ne le décontença point. Il savait où il allait.

M. Léopold de Martel appartenait vraiment au Canada, car sa physionomie, si agréable à regarder, reproduisait avec fidélité les traits charmants de son grand-père, Jean-Baptiste-Grégoire Martel, de son grand-oncle Magesse, tous deux nés dans la Nouvelle-France. Les effigies de ces Martel du XVIII<sup>e</sup> siècle peuvent se voir à présent au musée de la Province.

M. de Martel tenait trop à ses origines canadiennes pour ne pas être un grand ami de la province de Québec. Ses papiers de famille, mis libéralement à la disposition de nos Archives, ont tous été photographiés; ils font maintenant partie de ce dépôt. Grâce à lui, son ancêtre, Jean-Baptiste-Grégoire Martel est revenu à Québec. Ne serait-ce que pour ces dernières raisons, nous lui devons bien une courte notice.

(Léopold Martel de Saint Antoine, né à Vieille-Baugé (Maine et Loire) le 10 septembre 1852, est mort à Louestault (Indre et Loire) le 11 avril 1929.)

---

## SAINT-ROMUALD D'ETCHEMIN

---

“ Le territoire d'Etchemin, que l'on appelait autrefois *Tréchemin*, a une étendue peu considérable d'environ soixante-douze arpents sur le fleuve Saint-Laurent, entre les deux rivières Etchemin et Chaudière, sur une profondeur de quarante arpents. ”

Le territoire d'Etchemin était compris à l'origine dans les limites de la vieille paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, plus tard il fit partie de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme. C'est en 1854 que la paroisse actuelle de Saint-Romuald d'Etchemin prit naissance.

En 1906, M. l'abbé Benjamin Demers a publié l'histoire de sa paroisse natale sous le titre de *La paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin, avant et depuis son érection*.

MEMOIRE DE JEAN-BAPTISTE MAGNAN A SON  
EXCELLENCE LE GENERAL HALDIMAND

Représente humblement

Qu'en conformité à l'ordre verbal de Son Excellence, il prend la liberté de soumettre devant elle les observations qu'il croit analogues à l'intention de Son Excellence au sujet des paroisses d'en bas qu'il a été visiter, selon le dit ordre. Votre représentant en partant de Kamouraska s'est rendu à Soulanges qui est la seigneurie voisine, et a poursuivi sa visite jusqu'à l'endroit nommé les Caps. Il a vu en cet endroit, au pied d'un côteau, un moulin à eau. C'est du pied de ce moulin que prend un chemin, seulement de pied qui répond à celui qui conduit au Lac *Temiskouata*, qui est à une lieue dans le chemin de la Rivière du Loup, de Kakona & et de l'Isle Verte. Le chemin du Portage, qui a vingt lieues de long, est praticable à peu de frais, en sorte que si Son Excellence le juge à propos, votre représentant se chargerait d'en faire un bon chemin d'hiver, sans qu'il en coutât au gouvernement, en attendant qu'il le fit faire le printems prochain, par les habitants de Kakona, la Rivière-du-Loup et de l'Isle Verte, endroits qui sont le refuge ordinaire des déserteurs. Il est très aisé par ces endroits qui ne sont point gardés de désert, et il est fort facile à des mauvais sujets qui ne sont malheureusement qu'en trop grand nombre dans cette province, d'entretenir une correspondance dangereuse avec les ennemis du gouvernement britannique.

Si Son Excellence avoit assez de confiance dans la personne de votre représentant qui connoit assez la façon de penser des Canadiens en général, il se feroit fort d'empêcher tout le mal qui pourroit arriver de ce côté; son zèle, il ose dire, sa prudence, lui avoit attiré la confiance entière du général Carleton puisqu'immédiatement après la descente du rebelle Alin avec une poignée de monde dans l'isle de Montréal, le 25 d'aoust en l'année 1775, le soir même de cette action, le général Carleton, lui aiant fait prendre six cens cartouches, le fit partir incontinent pour les aller distribuer dans les campagnes aux environs de la dite ville, et lui amener des gens de bonne volonté. Alors votre représentant suivant ses ordres posa une garde au Ruisseau michou, une autre à la Longue

Pointe et une troisième à la Pointe aux Trembles, afin de prendre les débris de la troupe d'Alin; Et votre représentant retourna auprès du général Carleton dès le lendemain au soir, en amenant avec lui plus de trois cents habitans des paroisses de la Longue Pointe, de la Pointe aux Trembles et de la Rivière des Prairies; ce qui acheva de gagner ceux des différentes paroisses voisines et même éloignées à venir aussi offrir leur service.

Votre représentant toujours animé du même zèle, et honoré de la confiance du gouvernement, pourroit s'attacher les habitans des paroisses de Kamouraska & qui seroient toujours prêts cet hiver au premier ordre de Votre Excellence pour les découvertes et les détachemens.

Votre représentant soumet aussi humblement à Votre Excellence que s'il étoit honoré d'une commission de commissaire de paix il seroit dans le cas de faire exécuter les ordres du gouvernement et de Votre Excellence avec plus de promptitude et de succès (1).

---

### SAINT-CLEMENT DE BEAUHARNOIS

---

Cette paroisse se trouve dans la seigneurie de Villechauve ou Beauharnois concédée par Louis XV, le 12 avril 1729, au marquis Charles de Beauharnois, gouverneur de la Nouvelle-France, et à son frère Claude de Beauharnois.

Saint-Clément de Beauharnois, comme paroisse, date de 1819 seulement. Avant cette année, les fidèles de Villechauve ou Beauharnois dépendaient de la paroisse voisine, Saint-Joachim de Châteauguay, fondée en 1736.

On trouvera l'histoire religieuse et civile de Saint-Clément de Beauharnois dans l'ouvrage du R. P. Augustin Leduc, publié en 1920, *Beauharnois, paroisse Saint-Clément, 1819-1919: histoire religieuse, histoire civile, fêtes du centenaire*.

---

### QUESTION

---

Le registre de Saint-Pierre, I. O., à la date du 11 novembre 1749, nous apprend que François Goulet était capitaine de milice. Qui l'avait nommé à cette charge? P. G.

---

(1) Archives de la province de Québec.